

---

# Rapport sur la stabilité financière 2015

SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK  
BANQUE NATIONALE SUISSE  
BANCA NAZIONALE SVIZZERA  
BANCA NAZIUNALA SVIZRA  
SWISS NATIONAL BANK





---

# Rapport sur la stabilité financière 2015



---

# Table des matières

1	Evaluation globale	4
2	Environnement macroéconomique	7
2.1	Risques clés	7
2.2	Scénarios	13
3	Exposition et résilience	14
3.1	Grandes banques	14
3.2	Banques commerciales axées sur le marché intérieur	20

# 1

## Evaluation globale

---

### ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE

L'environnement économique et financier dans lequel évolue le secteur bancaire suisse s'est amélioré à l'échelle internationale au cours des douze derniers mois, mais il présente encore des risques substantiels. En Suisse, il est devenu plus difficile.

D'une manière générale, le contexte mondial s'est amélioré, malgré des développements très hétérogènes d'une région à l'autre. Des progrès ont été réalisés dans la zone euro, mais l'incertitude demeure élevée et la qualité du crédit des pays membres du Sud reste faible. Aux Etats-Unis, les signes positifs dominent: l'économie a enregistré dans l'ensemble une progression robuste. Dans les économies émergentes, la situation financière s'est globalement dégradée sur fond de ralentissement de la croissance.

En Suisse, l'environnement était relativement favorable en 2014, mais il est devenu plus difficile en raison de la forte appréciation du franc qui a suivi la suppression, en janvier 2015, du cours plancher. Par ailleurs, les déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier se sont dans l'ensemble maintenus à des niveaux élevés.

Dans son scénario de base, la Banque nationale suisse (BNS) table sur une amélioration générale de la situation économique, avec une croissance qui demeure forte aux Etats-Unis et s'accélère dans la zone euro. Dans le même temps, la fermeté du franc freine la croissance en Suisse. Le nouveau recul des taux d'intérêt sur les marchés monétaire et des capitaux risque, à moyen terme, de conduire à une aggravation des déséquilibres sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel en Suisse, en particulier dans le segment des objets de rendement.

Outre le scénario de base, la BNS recourt à quatre scénarios négatifs pour déterminer la résilience du secteur bancaire suisse face à une évolution très défavorable, peu probable mais possible, de l'environnement économique et financier. Ces scénarios se concentrent sur les développements qui revêtent une importance particulière pour le secteur bancaire suisse. Le premier scénario négatif décrit une nouvelle aggravation de la crise de la dette dans la zone euro, entraînant des tensions financières et bancaires de grande ampleur. Le deuxième scénario est celui d'une crise majeure dans les économies émergentes, comparable à celles de la seconde moitié des années 1990. Dans le troisième scénario, les Etats-Unis entrent dans une profonde récession qui se propage au reste du monde. Enfin, le quatrième scénario se base, pour les économies

avancées, sur une chute des prix immobiliers et des cours boursiers, associée à une augmentation des taux d'intérêt, à une inversion de la courbe des rendements et à une stagnation économique. Pour ce qui concerne la Suisse, les paramètres de ce scénario ont été définis pour refléter la gravité des phénomènes observés dans les années 1990.

### GRANDES BANQUES

#### Poursuite du renforcement de la résilience

Durant les douze derniers mois, les grandes banques suisses ont continué à améliorer leur dotation en fonds propres, bien qu'à un rythme plus lent que l'année précédente. Elles satisfont d'ores et déjà à la plupart des exigences entièrement mises en œuvre de la réglementation suisse *too big to fail* (TBTF) et du dispositif international de Bâle III, lesquelles s'appliqueront à partir de 2019. La BNS recommande cependant aux grandes banques de ne pas réduire leur cadence et de continuer à améliorer leur résilience. Elle estime qu'un effort tout particulier doit être consenti en matière de *leverage ratio*.

Il est nécessaire de renforcer encore la résilience pour trois raisons. Premièrement, les risques découlant de la situation économique et financière restent élevés. Le potentiel de pertes des grandes banques par rapport à leur dotation en fonds propres demeure substantiel, tant dans les scénarios négatifs pris en compte par la BNS que sur la base des pertes enregistrées durant la récente crise financière. Deuxièmement, alors que les grandes banques suisses ont un ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques supérieur à la moyenne des grandes banques internationales, ce constat ne s'applique pas encore à leur *leverage ratio*. Troisièmement, on peut s'attendre à ce que les développements réglementaires, tant sur le plan international qu'en Suisse, se traduisent par un renforcement des exigences en matière de fonds propres. Il importe que les grandes banques suisses s'y préparent.

#### Problème des RWA identifié, mais non encore résolu

Les actifs pondérés en fonction des risques (ou *risk-weighted assets*, RWA) jouent un rôle majeur dans la réglementation sur les fonds propres applicable aux banques. Ces dernières années, la confiance des marchés et des autorités dans les RWA calculés sur la base des modèles internes des banques s'est constamment érodée. Plusieurs études ont montré que, dans certains cas, les RWA calculés sur la base des modèles internes ne rendent pas compte de manière adéquate des risques économiques auxquels une banque est exposée. Il se peut donc que les ratios de fonds propres basés sur ces RWA surestiment le niveau réel de la résilience.

Des projets de réglementation ont été lancés tant à l'échelle internationale qu'en Suisse afin de remédier à ce problème. Sur le plan mondial, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire procède à une révision approfondie de l'approche standard et étudie l'introduction, pour les RWA calculés à l'aide des modèles internes, d'un plancher basé sur l'approche standard révisée. Un objectif important de ce plancher serait d'assurer que les exigences en matière

de fonds propres calculés selon les modèles internes des banques ne tombent pas au-dessous d'un niveau approprié. En Suisse, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) – en collaboration avec les grandes banques, et avec le soutien de la BNS – a effectué une analyse comparative des RWA calculés sur la base des modèles internes et selon l'approche standard. Les résultats de cette analyse, les mesures déjà adoptées par la FINMA et celles attendues sur le plan international seront pris en compte par un groupe de travail dirigé par le Département fédéral des finances (DFF). Ce groupe formulera des propositions et préparera les révisions législatives nécessaires pour la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Conseil fédéral «Too big to fail».

La BNS reste d'avis, qu'en plus de ces projets de réglementation, il est indispensable que les grandes banques augmentent la transparence concernant leurs actifs pondérés en fonction des risques. La FINMA a exigé des banques qu'elles publient les différences entre les calculs selon les modèles internes et l'approche standard. Une telle amélioration de la transparence est en effet nécessaire pour restaurer la crédibilité des RWA calculés sur la base des modèles internes des banques et pour renforcer la discipline du marché.

La BNS considère toujours que les exigences de fonds propres pondérés en fonction des risques – y compris un plancher pour les RWA calculés selon les modèles internes – et celles concernant le *leverage ratio* devraient se compléter mutuellement. Les décisions économiques devraient être guidées, à la marge, par les exigences de fonds propres pondérés en fonction des risques. Le *leverage ratio*, quant à lui, devrait constituer un filet de sécurité (*backstop*). Toutefois, tant que les mesures destinées à résoudre le problème des RWA – et par là même à restaurer la crédibilité de ces derniers ainsi qu'à augmenter la transparence – ne seront pas entrées en vigueur, il conviendra de donner davantage de poids au *leverage ratio* pour évaluer la résilience des grandes banques. De fait, les analystes accordent une attention croissante au *leverage ratio* lorsqu'ils évaluent et comparent les banques.

## **BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR**

### **Accroissement de l'exposition sur le marché hypothécaire, situation stable en matière de fonds propres**

En 2014, les banques axées sur le marché intérieur ont encore accru leur exposition sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel en Suisse. Alors que la proportion de nouveaux prêts caractérisés par un ratio prêt/revenu élevé est demeurée forte, la proportion de ceux présentant une quotité de financement élevée a reculé, et la croissance du volume des prêts hypothécaires octroyés s'est ralentie. Ainsi, l'accroissement de l'exposition de ces banques a été plus faible qu'au cours des années précédentes. Ces développements sont intervenus alors

que les déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier sont restés pratiquement inchangés.

Pour ce qui est de la dotation en fonds propres, la situation n'a quasiment pas varié en 2014. Premièrement, les fonds propres disponibles des banques axées sur le marché intérieur se sont renforcés au même rythme que la taille de leur bilan. Ainsi, malgré la pression exercée par des marges d'intérêt historiquement basses sur la rentabilité et en dépit de l'augmentation continue de leur bilan, leur *leverage ratio* est resté stable, à son plus haut niveau. Ce phénomène s'explique essentiellement par un accroissement du taux de rétention des bénéfices. Secondement, les ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques de ces banques ont quelque peu augmenté par rapport à 2013 et sont dans l'ensemble clairement supérieurs aux exigences réglementaires.

D'un point de vue économique, la résilience des banques commerciales axées sur le marché intérieur pourrait être plus faible que ne le suggèrent les ratios de fonds propres réglementaires (voir les éditions 2012, 2013 et 2014 du *Rapport sur la stabilité financière*). Pour évaluer si le niveau des fonds propres de ces banques est économiquement approprié, la BNS effectue des simulations de crise (*stress tests*). Eu égard à l'exposition de ces banques aux risques, deux scénarios sont ici particulièrement pertinents: celui de la crise de la dette dans la zone euro et celui d'un choc de taux d'intérêt. D'après les estimations de la BNS, les pertes seraient substantielles et absorberaient, dans les deux scénarios, une proportion importante de l'excédent de fonds propres. Mais c'est dans le scénario d'un choc de taux d'intérêt qu'elles seraient les plus élevées. Dans les deux scénarios, la plupart des banques axées sur le marché intérieur devraient être à même d'absorber ces pertes sans que leur dotation en fonds propres ne descende en dessous des exigences minimales réglementaires. Mais il n'en reste pas moins que pour un certain nombre d'établissements, leur dotation en fonds propres pourrait s'approcher de ce seuil, voire passer en dessous. Dans le scénario d'un choc de taux d'intérêt, la part de marché cumulée des banques affectées serait notable.

L'utilisation d'une proportion importante des fonds propres excédentaires conduirait à un affaiblissement général du secteur bancaire. L'expérience en Suisse comme à l'étranger laisse penser qu'une telle évolution pourrait constituer un défi pour la stabilité financière et affecter de manière significative la capacité des banques de prêter, ce qui aurait des répercussions négatives sur l'économie réelle.

Ces résultats mettent en évidence l'importance pour les banques de détenir, au-delà des exigences réglementaires, un excédent de fonds propres substantiel. L'activation du volant anticyclique de fonds propres en 2013 et son relèvement en 2014 ont joué un rôle significatif à cet effet.

### **Risque d'un nouvel accroissement des déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier**

La croissance du volume des prêts hypothécaires et des prix de l'immobilier résidentiel est demeurée en phase avec celle des fondamentaux dans les derniers trimestres. Dans l'ensemble, les déséquilibres sur ces marchés sont donc restés pratiquement inchangés depuis la publication du dernier *Rapport sur la stabilité financière*. Dans la perspective de la stabilité financière, il s'agit là d'un point positif.

Toutefois, les déséquilibres demeurent élevés. En outre, le nouveau recul, en partie dans la zone négative, des taux d'intérêt sur les marchés de l'argent et des capitaux, depuis la décision de politique monétaire de janvier 2015, risque à moyen terme de se traduire par une nouvelle aggravation des déséquilibres sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel en Suisse.

Premièrement, l'attractivité relative des investissements immobiliers semble s'être accrue à la fois pour les banques, les investisseurs commerciaux et les ménages. Dans le segment des objets de rendement en particulier, la demande supplémentaire provenant d'investisseurs en quête de rendements pourrait conduire à une nouvelle augmentation des prix.

Secondement, le contexte sans précédent lié au niveau des taux d'intérêt constitue pour les banques une incitation supplémentaire à prendre des risques de taux d'intérêt et de crédit plus élevés. Ces dernières pourraient chercher à accroître à la fois la transformation d'échéances et l'activité de crédit afin de compenser les marges négatives sur les éléments du passif et de stabiliser la rentabilité à court terme. De telles stratégies entraîneraient une hausse supplémentaire de l'exposition des banques à d'importants chocs de taux d'intérêt ainsi qu'à une correction sur les marchés hypothécaire et immobilier. Il importe donc que les banques et les autorités restent vigilantes et prennent, au besoin, des mesures permettant de contenir ces risques pesant sur la stabilité financière.

Si la dynamique sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel devait à nouveau s'accélérer, des mesures supplémentaires visant directement la prise de risques des banques en matière de prêts hypothécaires pourraient devenir nécessaires<sup>1</sup>. Il importe d'observer plus particulièrement le segment des objets de rendement, qui, dans l'environnement actuel, risque d'être davantage affecté par la demande provenant d'investisseurs en quête de rendements. De plus, les mesures prises jusqu'à présent ont essentiellement porté sur le segment des logements occupés par leur propriétaire.

En outre, il est nécessaire que le risque de taux d'intérêt dans les portefeuilles de banque soit couvert par un niveau approprié de fonds propres. Le Comité de Bâle examine actuellement les différentes politiques envisageables pour renforcer les normes internationales en matière de fonds propres et les exigences applicables à la publication du risque de taux d'intérêt dans les portefeuilles de banque. Etant donné l'importance de ce risque, il convient que les banques axées sur le marché intérieur l'évaluent et le gèrent avec prudence. Dans ce contexte, la BNS soutient les efforts déployés par la FINMA en vue d'assurer, au niveau de chaque banque, que la prise de risque soit réduite ou couverte par des exigences spécifiques de fonds propres lorsque l'exposition au risque est jugée exceptionnellement élevée dans une perspective historique ou par rapport aux normes du secteur.

Parallèlement à ces mesures, la BNS continuera de suivre attentivement l'évolution sur les marchés hypothécaire et immobilier; elle examinera régulièrement s'il y a lieu d'adapter le volant anticyclique de fonds propres.

<sup>1</sup> Pour ce qui concerne les mesures prises à ce jour pour faire face aux risques liés aux développements sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel, on se reportera aux éditions 2012, 2013 et 2014 du *Rapport de gestion* de la BNS.



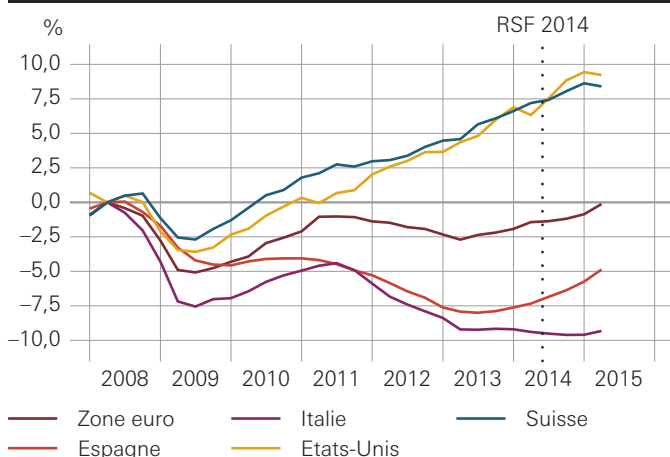
## 2 Environnement macroéconomique

L'environnement économique et financier dans lequel évolue le secteur bancaire suisse s'est amélioré à l'échelle internationale au cours des douze derniers mois, mais il présente encore des risques substantiels. En Suisse, il est devenu plus difficile.

D'une manière générale, le contexte mondial s'est amélioré, bien que les développements aient été hétérogènes, avec des différences marquées entre la zone euro, les Etats-Unis et les économies émergentes. Dans la zone euro, l'environnement économique et financier est devenu plus favorable, et la réforme du secteur bancaire a progressé. Cependant, l'incertitude demeure élevée, notamment en raison de la situation en Grèce. De plus, le PIB réel est encore légèrement inférieur à son niveau d'avant la crise dans l'ensemble de la zone euro (voir graphique 1) et nettement inférieur à ce niveau dans les Etats membres du Sud, ce qui a des conséquences négatives sur la qualité du crédit. Aux Etats-Unis, les signes positifs dominent: l'économie a globalement enregistré une progression robuste, et la plupart des indicateurs font apparaître une bonne qualité du crédit. Les prix des actions et de l'immobilier ont poursuivi leur hausse. Dans les économies émergentes, les conditions financières se sont en général durcies. Eu égard au ralentissement de la croissance économique, les primes de risque de crédit sur les obligations des entreprises et les obligations d'Etat ont augmenté, et les cours des actions ont dans l'ensemble quelque peu fléchi.

### PIB RÉEL

Ecart par rapport au premier trimestre 2008, en % Graphique 1



Sources: BNS et Thomson Reuters Datastream.

En Suisse, l'environnement était relativement favorable en 2014, mais il est devenu plus difficile en raison de la forte appréciation du franc qui a suivi la suppression, en janvier 2015, du cours plancher. Après avoir enregistré une forte progression au deuxième semestre 2014, la croissance économique a sensiblement ralenti en Suisse. Dans le même temps, les déséquilibres sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel se sont, dans l'ensemble, maintenus à des niveaux élevés. Le nouveau recul des taux d'intérêt sur les marchés de l'argent et des capitaux risque, à moyen terme, de conduire à une accentuation des déséquilibres, en particulier dans le segment des objets de rendement.

D'une manière plus générale, la période prolongée de taux d'intérêt bas comporte des risques pour la stabilité financière mondiale. Si elle se poursuit, elle pourrait contribuer à une aggravation des déséquilibres, voire à la formation de nouveaux déséquilibres, par exemple sur les marchés des obligations, des actions et de l'immobilier.

### 2.1 RISQUES CLÉS

Dans son analyse, la BNS suit attentivement les principaux risques économiques et financiers pour le secteur bancaire suisse, en mettant l'accent sur la qualité du crédit, les marchés immobiliers et boursiers, les conditions de financement des banques ainsi que les taux d'intérêt. En raison du haut degré d'intégration du secteur bancaire, cette analyse tient compte à la fois des développements à l'étranger et des développements en Suisse.

#### QUALITÉ DU CRÉDIT HÉTÉROGÈNE À L'ÉCHELLE MONDIALE

A l'instar des conditions économiques inégales à l'échelle internationale, la qualité du crédit varie d'un pays à l'autre. Dans la zone euro, la qualité du crédit du secteur privé a présenté des signes d'amélioration au cours des douze derniers mois; toutefois, tant la qualité du crédit souverain que celle du secteur privé demeure faible dans les Etats membres du Sud. Aux Etats-Unis, la qualité du crédit du secteur privé est relativement élevée, ce qui est en accord avec l'environnement économique globalement favorable. Dans les économies émergentes, certains signes indiquent une dégradation de la qualité du crédit souverain et du crédit des entreprises, sur fond de ralentissement de la croissance économique. En Suisse, la qualité du crédit s'est quelque peu détériorée.

#### Qualité du crédit souverain

Dans la zone euro, la qualité du crédit souverain n'a guère changé au cours des douze derniers mois, et le risque souverain de certains Etats membres du Sud reste inquiétant. La dette publique agrégée est restée stable par rapport au PIB dans l'ensemble de la zone euro, tout comme les primes de risque moyennes sur les obligations souveraines. Ces primes sont faibles dans la plupart des pays membres, mais, dans les grands Etats membres du Sud, elles se situent encore à des niveaux nettement supérieurs à la moyenne de la zone euro et n'ont pas poursuivi leur baisse

au cours des douze derniers mois (voir graphique 2). Dans ces pays, la dette publique s'est accrue modérément par rapport au PIB alors que les déficits publics ont diminué dans l'ensemble.

Aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et au Japon, les primes de risque sur les obligations souveraines sont restées basses, malgré des niveaux de dette publique comparables ou supérieurs à ceux des Etats membres du Sud de la zone euro. Aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, la dette publique s'est stabilisée par rapport au PIB; au contraire, elle s'est encore accrue au Japon alors qu'elle se trouvait déjà à un niveau exceptionnellement élevé.

Dans les économies émergentes, les primes de risque sur les obligations souveraines ont eu tendance à augmenter dans l'ensemble, bien que des différences subsistent entre les Etats. L'une des plus fortes hausses a eu lieu en Russie, reflétant la baisse des prix des matières premières et les tensions géopolitiques. Cependant, la dette publique de ce

pays est faible dans une perspective historique. Une augmentation substantielle des primes de risque a aussi été observée au Brésil, également un pays exportateur de matières premières confronté à des perspectives de croissance à la baisse. Au contraire, les primes de risque sur les obligations souveraines sont restées stables en Chine, alors que la dette publique a poursuivi sa tendance haussière.

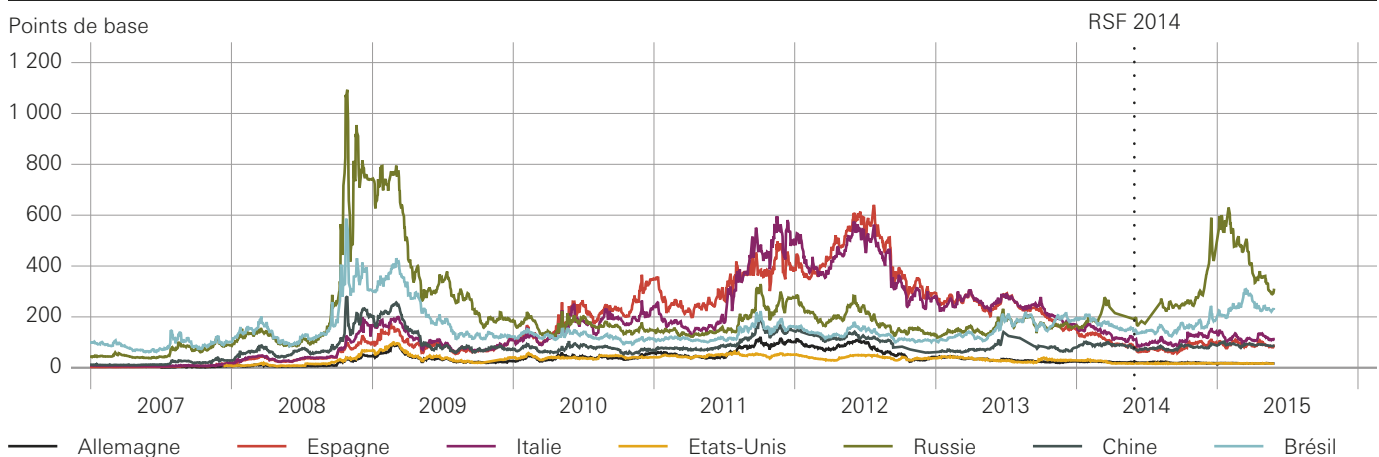
### Qualité du crédit des entreprises

Globalement, la qualité du crédit des entreprises s'est modérément améliorée en Europe au cours des douze derniers mois, mais elle reste faible dans les Etats membres du Sud de la zone euro. Le rapport entre les abaissements et l'ensemble des changements des notations a diminué en Europe et est inférieur à sa moyenne historique (voir graphique 3). De plus, le nombre d'entreprises dont la notation a été relevée est actuellement supérieur au nombre de celles qui ont vu leur note abaissée. Cependant, les écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et

## PRIMES DES CDS SOUVERAINS

Senior à cinq ans

Graphique 2

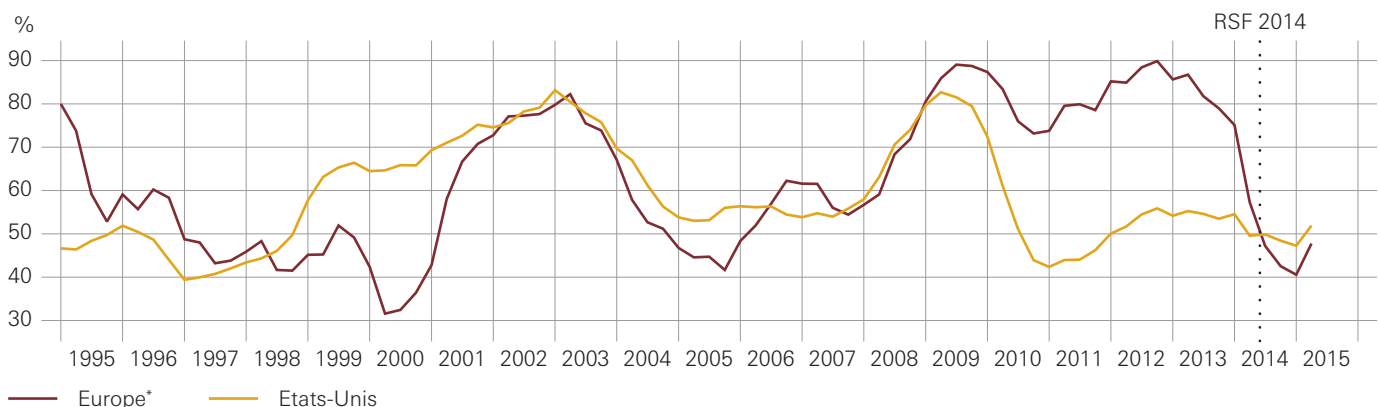


Source: Bloomberg.

## PROPORTION DES ABAISSEMENTS DES NOTATIONS

Proportion des abaissements des notations par rapport à l'ensemble des changements des notations, moyenne mobile sur quatre trimestres

Graphique 3



\* UE à 17 plus la Suisse, la Norvège et l'Islande.

Source: Moody's.

les obligations d'Etat libellées en euros (voir graphique 4) ainsi que les taux de radiation sur les prêts aux entreprises de la zone euro ont quelque peu augmenté durant la période considérée. Dans les grands Etats membres du Sud, les chiffres relatifs aux créances en souffrance indiquent que la qualité du crédit des entreprises demeure faible, malgré quelques améliorations en Espagne.

Aux Etats-Unis, la plupart des indicateurs suggèrent que la qualité du crédit des entreprises est élevée, mais certains signes font apparaître une légère détérioration. Le rapport entre les abaissements et l'ensemble des changements des notations s'est faiblement accru au cours des douze derniers mois, bien qu'il se situe en dessous de la moyenne historique. De même, les écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les obligations d'Etat se sont accentués durant cette période, ce qui va de pair avec une appréciation plus conservatrice du risque de crédit liée aux craintes de sous-évaluation de ce risque dans ledit segment<sup>1</sup>. Toutefois, les taux de défaillance des crédits aux entreprises ont chuté et s'inscrivent à des niveaux historiquement bas.

Dans les économies émergentes, certains signes indiquent que la qualité du crédit des entreprises s'est détériorée. Les écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les obligations d'Etat libellées en monnaies étrangères se sont creusés, mais ils se situent encore à des niveaux nettement inférieurs à ceux observés pendant les récentes périodes de tensions financières à l'échelle mondiale. L'émission d'obligations en dollars des Etats-Unis a considérablement augmenté au cours des dernières années, ce qui suscite des inquiétudes quant aux conséquences d'une forte appréciation du dollar pour la viabilité de la dette<sup>2</sup>. De plus, une grande partie des obligations libellées

en dollars des Etats-Unis sont émises par le secteur de l'énergie et pourraient donc être vulnérables à la récente baisse des cours du pétrole.

En Suisse, les indicateurs rétrospectifs suggèrent une amélioration mineure de la qualité du crédit des entreprises, tandis que les indicateurs prospectifs font apparaître une légère dégradation. Alors que le nombre de défauts d'entreprises a diminué au cours des douze derniers mois, les écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les obligations d'Etat ont quelque peu augmenté. Les évolutions récentes au niveau des notations de crédit de sociétés suisses indiquent aussi une faible baisse de la qualité du crédit des entreprises (voir Moody's et la notation composée SBI). De plus, la détérioration généralisée des marges depuis la suppression du cours plancher pourrait aussi affecter la qualité du crédit des entreprises.

### Qualité du crédit des ménages

Dans la zone euro, la qualité du crédit des ménages a légèrement augmenté au cours des douze derniers mois sur fond de lente amélioration de la situation sur le marché du travail, mais pose toujours problème dans les Etats membres du Sud. Les taux de radiation de dettes des ménages pour l'ensemble de la zone euro n'ont quasiment pas changé. Les indicateurs concernant les créances en souffrance révèlent que la qualité du crédit est toujours faible dans les grands pays membres du Sud. Cependant, en Espagne, la situation a commencé à s'améliorer tout en partant d'un bas niveau, ce qui coïncide avec le redressement des marchés du travail et de l'immobilier.

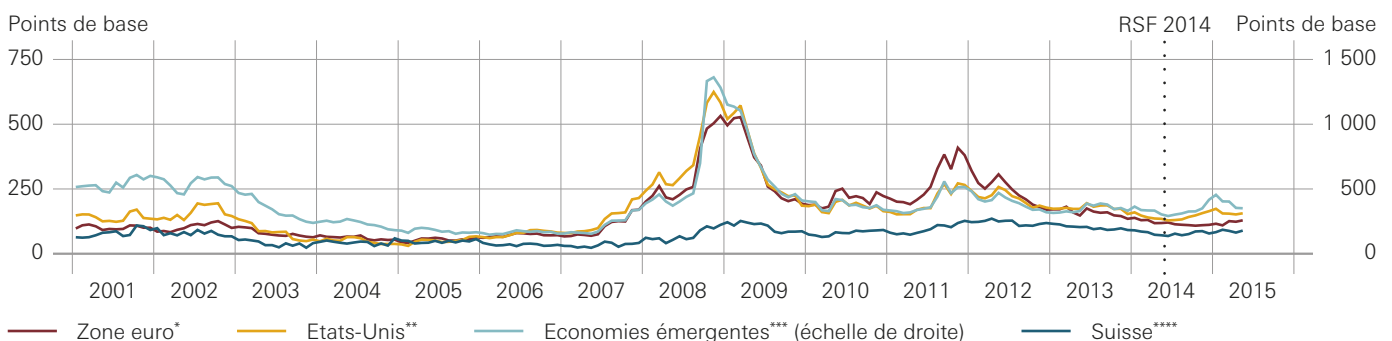
Aux Etats-Unis, la qualité du crédit des ménages a continué de s'améliorer, et les perspectives sur les marchés du travail et de l'immobilier sont devenues plus favorables. Les taux de défaillance des prêts hypothécaires ont poursuivi leur baisse, se rapprochant de leurs moyennes de long terme. Ceux des crédits à la consommation sont dans

1 Voir J. Yellen, *Monetary Policy and Financial Stability*, 2 juillet 2014, Federal Reserve Board; FMI, *Global Financial Stability Report*, octobre 2014.  
2 Voir, par exemple, BRI *Quarterly Review*, octobre 2014.

## ÉCARTS DE RENDEMENT ENTRE LES OBLIGATIONS

Écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les obligations d'Etat

Graphique 4



\* Euro Aggregate Corporate (*investment grade*, à 7-10 ans, libellées en euros) et gouvernement allemand (à 7-10 ans), Bank of America Merrill Lynch.

\*\* US Corporate (*investment grade*, à 7-10 ans, libellées en dollars des Etats-Unis) et US Treasury (à 7-10 ans), Bank of America Merrill Lynch.

\*\*\* Emerging Market Corporate (libellées en dollars des Etats-Unis et en euros), écart de rémunération corrigé des effets de la clause de remboursement anticipé, Bank of America Merrill Lynch.

\*\*\*\* Rendements (taux au comptant) des obligations d'entreprises suisses de catégorie *investment grade* et des obligations de la Confédération (à 10 ans), calculés par la BNS. Sources: BNS et Thomson Reuters Datastream.

l'ensemble tombés à des niveaux historiquement bas. Les taux de défaillance des prêts accordés aux étudiants constituent toutefois une exception: ils ont continué de croître et atteignent des sommets.

En Suisse, les indicateurs rétrospectifs suggèrent que la qualité du crédit des ménages s'est légèrement dégradée, mais demeure élevée dans une perspective historique. Parallèlement à la légère augmentation du chômage, le nombre de défauts des ménages a affiché une tendance à la hausse. Les prêts hypothécaires en souffrance ont cependant quelque peu reculé en partant de bas niveaux. Dans le même temps, l'endettement des ménages a continué d'augmenter par rapport au PIB, rendant ces derniers plus vulnérables aux chocs macroéconomiques et à l'évolution des taux d'intérêt. En outre, le ralentissement économique actuel pourrait avoir des répercussions sur la qualité du crédit, avec un certain décalage.

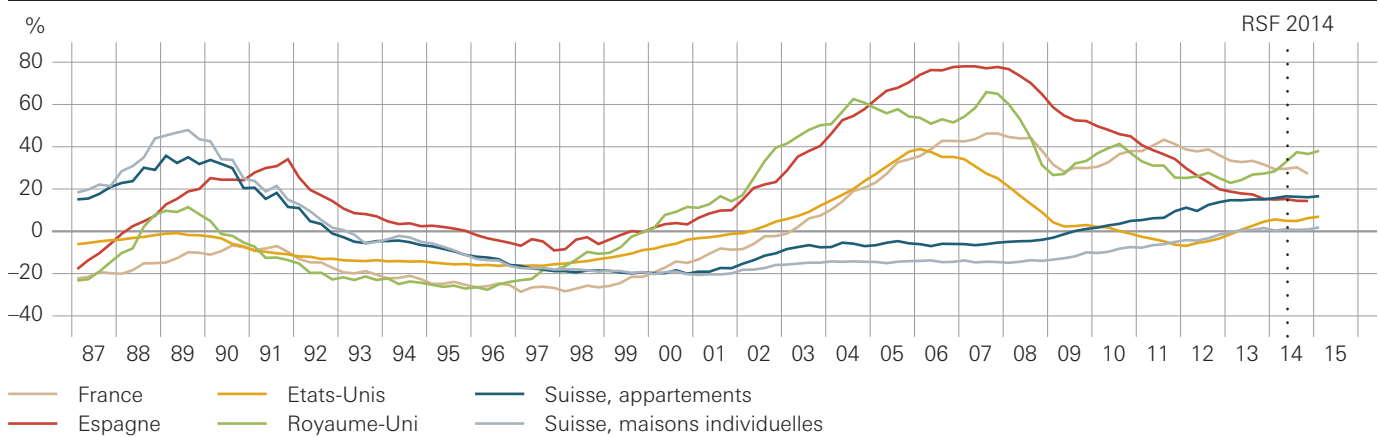
## MARCHÉS IMMOBILIERS: PROGRESSION DES PRIX DANS LA PLUPART DES ÉCONOMIES AVANCÉES

Au cours des douze derniers mois, les prix immobiliers ont augmenté dans la plupart des économies avancées. Des déséquilibres persistent toutefois dans plusieurs pays européens. Durant la même période, la dynamique a ralenti dans les économies émergentes.

En Europe, les marchés immobiliers se sont en général redressés. Après avoir connu un creux, les prix immobiliers ont globalement progressé dans la zone euro. On observe en particulier une reprise dans certains pays qui ont récemment traversé une crise de l'immobilier résidentiel, comme l'Espagne. Hors de la zone euro, et notamment au Royaume-Uni, les prix ont de nouveau enregistré une forte croissance. Comparés aux fondamentaux tels que les loyers, les prix restent élevés dans différents Etats européens, dont le Royaume-Uni et la France (voir graphique 5).

## RATIO PRIX/LOYER: ÉCART PAR RAPPORT À LA MOYENNE\*

Graphique 5

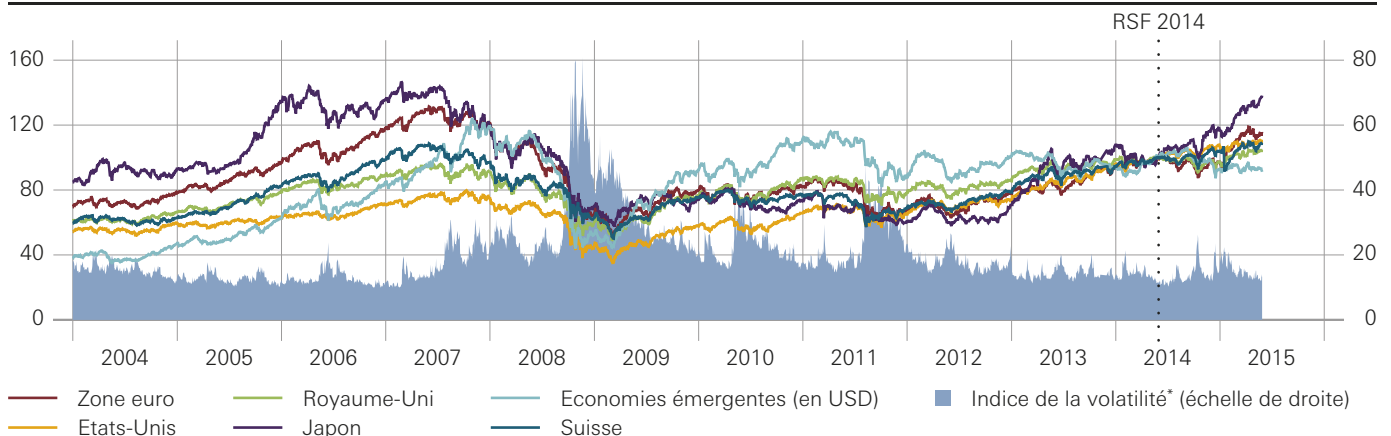


\* La moyenne est calculée sur la période 1970 à 2015 ou sur la période pour laquelle des données sont disponibles. Sources: BRI, OCDE, OFS, Thomson Reuters Datastream et Wüest & Partner.

## INDICES BOURSIERS

Indices globaux Datastream (30 mai 2014 = 100) et volatilité

Graphique 6



\* L'indice utilisé est le Chicago Board Options Exchange Market Volatility Index (VIX), qui mesure la volatilité implicite des options sur l'indice boursier S&P 500. Source: Thomson Reuters Datastream.

Aux Etats-Unis, les prix ont continué d'augmenter, mais à un rythme plus lent. Leur progression ayant été largement conforme à celle des loyers, le ratio prix/loyer s'est stabilisé à un niveau proche de sa moyenne de long terme. Dans les économies émergentes, la dynamique des marchés immobiliers a globalement faibli. Les prix ont chuté en Chine et en Russie, mais sont restés stables au Brésil.

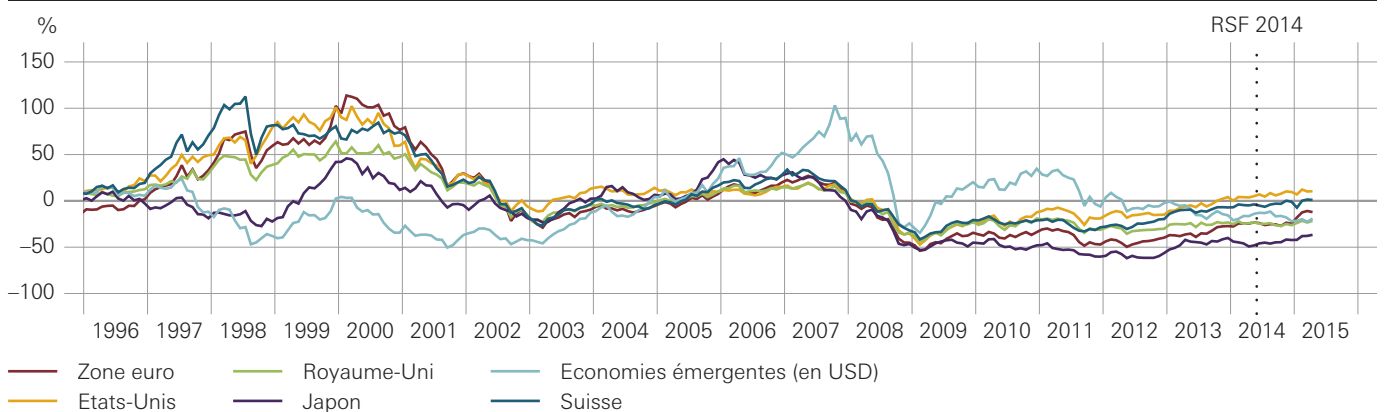
En Suisse, la croissance des prix s'est dans l'ensemble révélée modérée. Dans le segment des logements occupés par leur propriétaire, ils ont progressé à peine plus rapidement que ne peuvent l'expliquer les fondamentaux comme les loyers, la croissance du PIB ou la croissance démographique. En conséquence, les déséquilibres déjà évoqués en 2014 dans le *Rapport sur la stabilité financière* pour le segment des appartements se sont globalement maintenus à un haut niveau. Dans le segment des objets de rendement (immeubles de rapport), les prix ont continué

de croître plus vite que les loyers, entraînant une nouvelle diminution des rendements initiaux bruts (rapport entre les rendements des loyers et les prix des transactions).

Il est encore trop tôt pour évaluer pleinement les effets sur le marché immobilier suisse de la décision de politique monétaire du 15 janvier 2015. Cependant, le nouveau recul des taux d'intérêt sur les marchés de l'argent et des capitaux risque, à moyen terme, de conduire à une accentuation des déséquilibres, en particulier dans le segment des objets de rendement. Alors que la lenteur de la croissance économique et les incertitudes liées aux perspectives conjoncturelles pourraient freiner la demande de biens immobiliers résidentiels, les taux d'intérêts négatifs sur les marchés de l'argent et des capitaux ainsi que le niveau toujours historiquement bas des taux hypothécaires semblent rendre l'achat de biens immobiliers particulièrement attractif. Bien que les rendements sur les investissements immobiliers aient diminué

## RATIO COURS/MOYENNE À LONG TERME DES BÉNÉFICES: ÉCART PAR RAPPORT À LA MOYENNE\*

Graphique 7

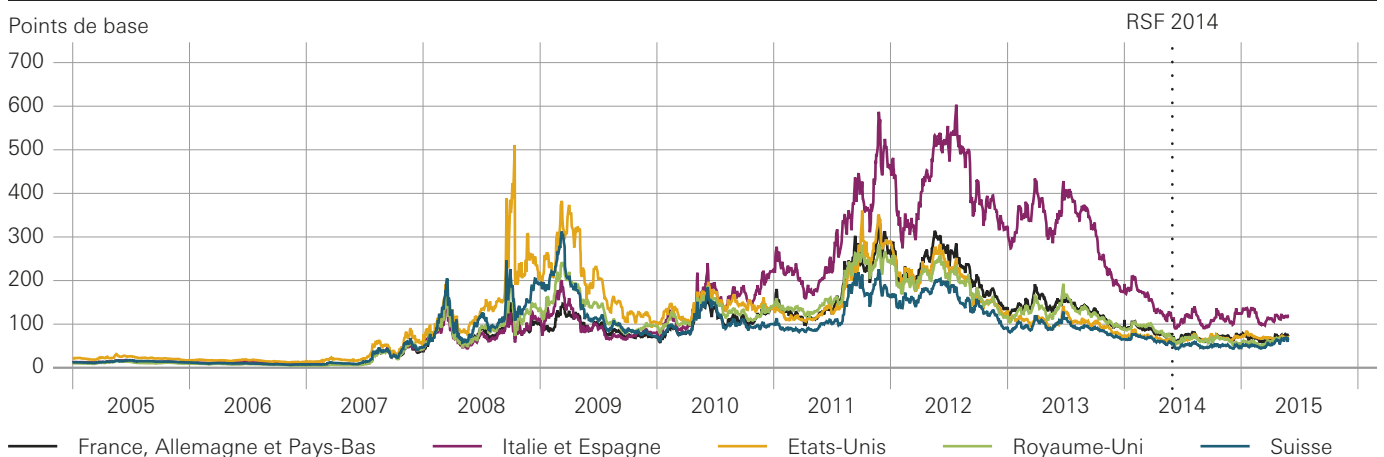


\* La moyenne des bénéfices est calculée à l'aide d'une moyenne mobile sur 10 ans. La moyenne du ratio cours/bénéfices est calculée sur la période 1985 à 2015 ou sur la période pour laquelle des données sont disponibles.  
Source: Thomson Reuters Datastream.

## MOYENNES DES CDS

Moyenne des plus grandes banques (*senior* à cinq ans)

Graphique 8



Sources: Bloomberg et BNS.

continuellement ces dernières années, ils restent élevés comparés aux rendements générés par d'autres investissements. L'écart de rendement correspondant a continué de se creuser depuis janvier 2015.

### HAUSSE GLOBALE DES COURS DES ACTIONS

Au Japon, les marchés boursiers se sont redressés durant les douze derniers mois, alors que dans la zone euro, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, les cours des actions ont progressé à un rythme plus modéré (voir graphique 6). Dans les économies émergentes, ils ont en général légèrement diminué, avec des différences marquées selon les pays: en Chine, par exemple, les cours des actions ont enregistré une forte hausse. En Suisse, ils ont augmenté durant la même période, malgré une baisse considérable en janvier 2015. La volatilité s'est quelque peu accrue sur les marchés boursiers, après avoir enregistré en juin 2014 son niveau le plus bas depuis le début de la crise financière.

Dans la plupart des économies avancées, les cours des actions ont progressé plus rapidement que les bénéfices durant les douze derniers mois. Aux Etats-Unis, le ratio cours/bénéfices corrigé des variations conjoncturelles est légèrement au-dessus de sa moyenne sur 40 ans, ce qui indique que les actions sont évaluées à un haut niveau (voir graphique 7). Les données à long terme, qui couvrent plus de cent ans, indiquent même que le ratio cours/bénéfices actuel est nettement supérieur à sa moyenne historique. Au Royaume-Uni, dans la zone euro et au Japon, ce ratio est inférieur à sa moyenne sur 40 ans tandis qu'en Suisse, il est proche de cette moyenne. Le bas niveau des taux d'intérêt comporte des risques pour les marchés boursiers dans la mesure où une normalisation des taux pourrait conduire à une chute des cours.

### CONDITIONS DE FINANCEMENT STABLES

Les conditions de refinancement interbancaire sont demeurées quasiment inchangées durant les douze derniers mois. Comme le montrent les écarts entre le Libor à trois

mois et le taux OIS, elles restent favorables à court terme pour toutes les principales monnaies. Dans le même temps, les primes des CDS sur les emprunts obligataires à moyen terme émis par les banques se sont stabilisées à des niveaux qui varient fortement selon les pays (voir graphique 8). Dans les grands Etats membres du Sud de la zone euro, les primes de risque de crédit pour les banques et celles sur les obligations d'Etat ont connu une évolution comparable: elles sont encore plus élevées que dans d'autres économies avancées et sont restées stables au cours des douze derniers mois. Etant donné l'important volume d'obligations souveraines détenues par de nombreuses banques européennes, les deux secteurs demeurent étroitement liés, et des difficultés dans l'un peuvent se répercuter sur l'autre.

### NOUVELLE BAISSÉ DES TAUX D'INTÉRÊT

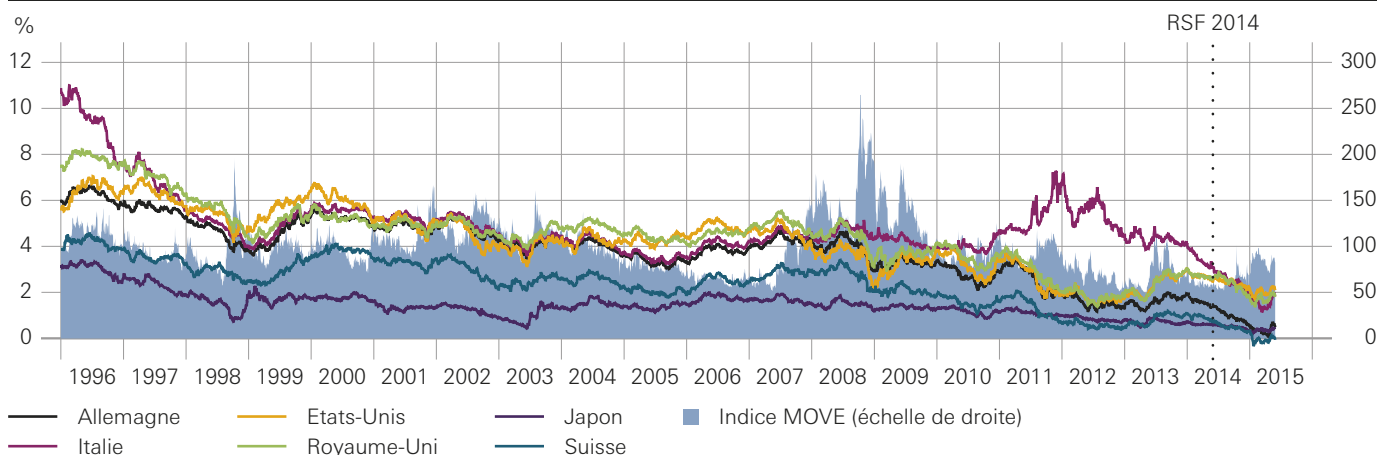
Le niveau général des taux d'intérêt a continué de baisser au cours des douze derniers mois. Les taux d'intérêt à court terme sont restés presque constants aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, mais ont encore diminué dans la zone euro et en Suisse, où les taux de la facilité de dépôt auprès de la banque centrale sont actuellement négatifs. Dans le même temps, le Libor à trois mois est proche de zéro dans la zone euro et négatif en Suisse.

Dans la plupart des économies avancées, les taux d'intérêt à long terme ont baissé durant les douze derniers mois malgré une hausse au printemps 2015 (voir graphique 9). En Suisse, les rendements des obligations de la Confédération sont devenus négatifs début 2015. Depuis, ils sont demeurés proches de zéro. Les primes de terme se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Dans l'ensemble, la volatilité du marché obligataire a été plus forte pendant les douze derniers mois, comme en atteste notamment l'indice MOVE.

A moyen terme, les taux d'intérêt devraient retrouver des niveaux plus élevés à mesure que la situation économique continuera de s'améliorer et que la politique monétaire

## TAUX D'INTÉRÊT À LONG TERME: OBLIGATIONS D'ÉTAT À DIX ANS

Graphique 9



Sources: Bloomberg et Thomson Reuters Datastream.

deviendra moins expansionniste. L'expérience passée montre que les taux d'intérêt peuvent se normaliser rapidement et de manière imprévisible. En outre, ils peuvent nettement dépasser leurs moyennes de long terme durant le processus de normalisation.

## 2.2 SCÉNARIOS

Afin de prendre en compte les différentes sources de risque pour le secteur bancaire, la BNS examine un scénario de base et quatre scénarios négatifs pour refléter les développements de l'environnement économique et financier. Le scénario de base décrit l'évolution la plus probable au vu des informations disponibles actuellement. Les scénarios négatifs sont conçus, quant à eux, en vue de déterminer la résilience du secteur bancaire suisse face à une évolution très défavorable, peu probable mais possible, de l'environnement économique et financier. Ces scénarios se concentrent sur les développements qui revêtent une importance particulière pour le secteur bancaire suisse. Les quatre scénarios négatifs sont axés sur les risques macroéconomiques et financiers; ils ne tiennent pas compte des risques opérationnels et juridiques pour les banques. Cette limitation tient au fait que la matérialisation de risques opérationnels ou juridiques ne dépend guère du scénario économique sous-jacent. L'impact des différents scénarios sur le secteur bancaire suisse est évalué en termes de potentiel de pertes et de résilience des banques dans le chapitre 3.

### SCÉNARIO DE BASE

Dans le scénario de base, l'environnement économique dans lequel évolue le secteur bancaire suisse s'améliore au niveau international, alors qu'il se dégrade en Suisse. Aux Etats-Unis, la croissance économique demeure supérieure au potentiel et elle s'accélère dans la zone euro. Par contre, elle faiblit dans certaines grandes économies émergentes. En Suisse, la force du franc freine la croissance, entraînant une augmentation modérée du chômage. Le niveau historiquement bas des taux d'intérêt risque d'accroître encore les déséquilibres sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel en Suisse, notamment dans le segment des objets de rendement.

### SCÉNARIOS NÉGATIFS

*Crise de la dette dans la zone euro:* la crise de la dette dans la zone euro s'intensifie à nouveau. Les primes de risque sur les obligations des Etats membres du Sud accusent une hausse brutale, provoquant des tensions financières et bancaires de grande ampleur. La confiance s'érode, et l'Europe sombre dans une profonde récession, en provenance des Etats membres du Sud. Les tensions qui pèsent sur le secteur bancaire et les marchés financiers dans la zone euro se propagent aux Etats-Unis et en Suisse, déclenchant une chute des cours des actions et une augmentation des écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les obligations d'Etat. La gravité de ce scénario s'inspire de la crise financière mondiale de 2008-2009, mais elle est axée sur des tensions extrêmes au sein du système bancaire dans la zone euro et sur une

récession plus profonde en Suisse qu'en 2009, laquelle conduit à une forte baisse des prix immobiliers dans le pays. Si ce scénario est semblable au scénario de la crise de la dette dans la zone euro décrit en 2014 dans le *Rapport sur la stabilité financière*, il prend toutefois en compte les taux d'intérêt négatifs en Suisse et dans la zone euro.

*Crise dans les économies émergentes:* une crise majeure, comparable à celles de la seconde moitié des années 1990, éclate dans les économies émergentes. Les écarts de rendement sur les marchés obligataires augmentent fortement, et les marchés boursiers plongent. La détérioration notable des conditions financières entraîne une nette contraction de la croissance économique dans ces pays, et les taux de défaut sur les dettes des entreprises et des ménages s'accroissent substantiellement. Les tensions financières se propagent aux économies avancées, y compris en Suisse, et les marchés des actions s'effondrent. Cette évolution affecte les conditions de refinancement interbancaire à court terme. Les effets sur la croissance réelle des économies avancées sont limités. Ce scénario est semblable au scénario de la crise dans les économies émergentes décrit en 2014 dans le *Rapport sur la stabilité financière*.

*Récession aux Etats-Unis:* les Etats-Unis plongent dans une profonde récession qui s'étend au reste du monde. Le chômage atteint un niveau historique aux Etats-Unis. Les tensions financières augmentent considérablement, et les prix immobiliers ainsi que les cours des actions chutent dans le pays. Cette évolution a également des conséquences majeures dans le reste du monde. La Suisse, l'Europe et le Japon entrent en récession, et les économies émergentes enregistrent un ralentissement marqué de leur croissance. Les caractéristiques de ce scénario sont semblables à celles du scénario très défavorable (*severely adverse scenario*) retenu en 2015 par la Réserve fédérale des Etats Unis, et à celles du scénario de récession aux Etats-Unis décrit en 2014 dans le *Rapport sur la stabilité financière*.

*Choc de taux d'intérêt:* dans la majorité des économies avancées, y compris en Suisse, les prix immobiliers et les cours des actions chutent alors que les taux d'intérêt augmentent de manière soudaine et substantielle; la courbe des rendements s'inverse, et l'économie stagne. Pour la Suisse, les paramètres de ce scénario ont été définis afin de refléter la gravité des événements qui ont eu lieu dans les années 1990. L'actuel scénario du choc des taux d'intérêt se distingue de celui décrit en 2014 dans le *Rapport sur la stabilité financière* par le fait qu'il revêt une dimension internationale alors qu'il se limitait précédemment à la Suisse.

# 3

## Exposition et résilience

---

L'intermédiation bancaire implique une prise de risques. Ceux-ci peuvent notamment se matérialiser si l'environnement économique et la situation sur les marchés financiers se dégradent. Les pertes qui peuvent en résulter dépendent du scénario pris en compte et de l'exposition des banques. Du point de vue de la stabilité financière, il est essentiel que les établissements détiennent suffisamment de fonds propres pour absorber les pertes pouvant découler de leurs activités, et ce même en cas de scénario fortement négatif.

La BNS analyse la résilience du secteur bancaire suisse en évaluant le potentiel de pertes dans les scénarios décrits à la section 2.2, puis en comparant ce potentiel aux fonds propres des banques. Elle procède à cette analyse séparément pour les grandes banques et pour les banques commerciales axées sur le marché intérieur.

### 3.1 GRANDES BANQUES

---

Durant l'année passée, les grandes banques suisses ont continué à améliorer leur dotation en fonds propres, bien qu'à un rythme plus lent que l'année précédente. Elles satisfont d'ores et déjà à la plupart des exigences entièrement mises en œuvre de la réglementation suisse TBTF et du dispositif de Bâle III, lesquelles s'appliqueront à compter de 2019.

La BNS recommande aux grandes banques de ne pas réduire leur cadence et de continuer à améliorer leur résilience. Elle estime qu'un effort tout particulier doit être consenti en matière de *leverage ratio*. Il est nécessaire de renforcer encore la résilience pour trois raisons. Premièrement, le potentiel de pertes des grandes banques demeure substantiel par rapport à leur dotation en fonds propres. Deuxièmement, alors que les grandes banques suisses ont un ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques supérieur à la moyenne des grandes banques internationales, ce constat ne s'applique pas encore à leur *leverage ratio*. Troisièmement, on peut s'attendre à ce que les développements réglementaires, tant sur le plan international qu'en Suisse, se traduisent par un renforcement des exigences en matière de fonds propres. Il importe que les grandes banques suisses s'y préparent.

Ces dernières années, les acteurs du marché et les autorités à l'échelle mondiale ont remarqué que, dans certains cas, les RWA calculés sur la base des modèles internes des banques ne reflètent pas de manière adéquate les risques économiques d'une banque. Face à ce problème, la BNS considère toujours que les exigences de fonds propres

pondérés en fonction des risques – y compris un plancher pour les RWA calculés selon les modèles internes – et celles concernant le *leverage ratio* devraient se compléter mutuellement. Les décisions économiques devraient être guidées, à la marge, par les exigences de fonds propres pondérés en fonction des risques. Le *leverage ratio*, quant à lui, devrait constituer un filet de sécurité (*backstop*). Toutefois, tant que les mesures actuellement envisagées pour résoudre le problème des RWA – et restaurer par là même la crédibilité de ces derniers tout en augmentant la transparence – ne seront pas entrées en vigueur, il conviendra de donner davantage de poids au *leverage ratio* pour évaluer la résilience des grandes banques. De fait, les analystes accordent une attention croissante au *leverage ratio* lorsqu'ils évaluent et comparent les banques.

La section suivante décrit l'exposition et le potentiel de pertes des grandes banques suisses. Elle est suivie d'une évaluation de la résilience de ces banques centrée sur l'évolution des fonds propres réglementaires, d'une appréciation de la dotation des banques en fonds propres, de l'évaluation de leur résilience par le marché et d'une discussion du problème des RWA.

#### 3.1.1 EXPOSITION ET IMPACT DES SCÉNARIOS

L'évaluation du potentiel de pertes s'appuie sur un inventaire des risques auxquels les grandes banques sont exposées et sur l'analyse de la sensibilité de cette exposition à une combinaison de chocs découlant de chaque scénario. Les résultats sont présentés en termes qualitatifs et illustrés à l'aide de données relatives à l'exposition et au bilan des banques. Cette démarche tient compte, en particulier, du fait qu'il existe différentes manières de mesurer l'exposition aux risques et la sensibilité. Le volume des positions couvertes nettes et les chiffres relatifs à la sensibilité aux chocs ne peuvent être publiés, car ils reposent sur des données confidentielles des banques.

Les deux grandes banques communiquent leurs propres estimations en matière de risques; celles-ci ne se prêtent toutefois pas à une comparaison avec le potentiel de pertes estimé par la BNS. En effet, soit il s'agit de mesures statistiques qui ne se basent pas sur des scénarios, soit la gravité du scénario de crise retenu n'est pas précisée.

Pour ce qui est des mesures statistiques du potentiel de pertes, le Credit Suisse a publié un risque de position de 21 milliards de francs<sup>1</sup> (35 milliards si l'on inclut le risque opérationnel et d'autres risques), et UBS, des fonds propres économiques (*risk-based capital, RBC*) de 30 milliards<sup>2</sup>. Etant donné qu'elles reposent sur des

---

1 Source: rapport pour le premier trimestre 2015. Le Credit Suisse calcule le risque de position en se fondant sur son modèle de fonds propres économiques (*economic capital model*). Les chiffres afférents au risque de position correspondent au potentiel de pertes statistique sur un horizon d'un an. La probabilité que ce niveau ne soit pas dépassé est de 99,97%.

2 Source: rapport pour le premier trimestre 2015. UBS calcule les fonds propres économiques sur la base de son outil d'analyse statistique des risques. Les chiffres afférents aux fonds propres économiques correspondent au potentiel de pertes statistique sur un horizon d'un an. La probabilité que ce niveau ne soit pas dépassé est de 99,90%.



méthodologies différentes, ces deux mesures statistiques ne se prêtent pas à une comparaison directe.

### **Evaluation globale du potentiel de pertes**

Le potentiel de pertes des grandes banques dans les scénarios négatifs est resté à peu près inchangé au cours de l'année passée et demeure substantiel. Le potentiel de pertes le plus élevé résulte du scénario de crise de la dette dans la zone euro et du scénario de récession aux Etats-Unis, suivis par le scénario de crise dans les économies émergentes et par le scénario du choc de taux d'intérêt. En général, le potentiel de pertes découle principalement d'amortissements et de pertes sur les prêts accordés en Suisse et aux Etats-Unis, des risques de contrepartie résultant de produits dérivés et de cessions temporaires de titres, ainsi que de positions en actions. Quel que soit le scénario retenu, des pertes peuvent aussi résulter de risques opérationnels et juridiques.

### **Potentiel de pertes substantiel sur les prêts**

Une détérioration de la qualité du crédit en Suisse, telle qu'elle résulterait du scénario du choc de taux d'intérêt et de celui de la crise de la dette dans la zone euro, pourrait générer des pertes substantielles pour les deux grandes banques, dues à des amortissements et à des défauts de paiement. Fin 2014, l'encours des prêts accordés par celles-ci à des clients en Suisse se montait à 323 milliards de francs, dont une part de 264 milliards pour les prêts hypothécaires<sup>3</sup>. Ces dernières années, la croissance des prêts hypothécaires a été moins marquée du côté des grandes banques que sur le marché dans son ensemble. Le portefeuille hypothécaire des grandes banques comprend environ pour moitié des objets sis dans des cantons qui ont enregistré une hausse particulièrement forte des prix immobiliers ces quinze dernières années. Néanmoins, il présente une diversification régionale bien supérieure à la moyenne des autres banques suisses.

Une détérioration de la qualité du crédit aux Etats-Unis, telle qu'elle résulterait du scénario de crise de la dette dans la zone euro et du scénario de récession aux Etats-Unis, entraînerait, pour les grandes banques, des pertes substantielles sur les prêts aux entreprises. Fin mars 2015, les grandes banques détenaient des créances non gagées sur le secteur privé (hors banques) pour un total d'environ 75 milliards de francs<sup>4</sup>. Le Credit Suisse subirait des pertes supplémentaires du fait de son exposition à l'immobilier et aux actifs structurés, si ces placements perdaient de leur valeur en raison d'un repli des prix immobiliers. Il indique, comme ordre de grandeur de son potentiel de pertes, un risque de position sur ce type d'instruments de plus de 17% de son risque de position total<sup>5</sup>.

3 Source: BNS.

4 Source: BNS. Outre les créances sur les entreprises, ce chiffre comprend les créances sur les ménages. Les créances non gagées peuvent comprendre des actifs de négoce et d'autres actifs liquides présentant des risques relativement faibles.

5 Source: rapport pour le premier trimestre 2015. Etant donné que le Credit Suisse ne communique aucune ventilation du risque de position basée sur un intervalle de confiance de 99,97% (intervalle qui sert de référence dans la discussion sur le potentiel de pertes total), on utilise ici la ventilation du risque de position publiée par le Credit Suisse, basée sur un intervalle de confiance de 99%.

### **Potentiel de pertes substantiel sur les risques de contrepartie**

Les risques de contrepartie découlent des produits dérivés et des cessions temporaires de titres. Dans les quatre scénarios négatifs, ces risques causent des pertes élevées aux grandes banques du fait des tensions financières qui affectent leurs contreparties. Fin 2014, l'exposition brute totale des grandes banques au risque de contrepartie, définie selon les dispositions en vigueur, s'élevait à 252 milliards de francs, hors garanties et couvertures<sup>6</sup>.

### **Potentiel de pertes substantiel sur les actions**

Une chute marquée des cours boursiers à l'échelle mondiale pourrait entraîner des pertes substantielles, selon l'efficacité de la couverture. Fin mars 2015, l'encours brut en actions du portefeuille de négoce des grandes banques s'inscrivait à 160 milliards de francs au total<sup>7</sup>. Ces placements sont en partie couverts par des positions sur dérivés. Le Credit Suisse indique, comme ordre de grandeur du potentiel de pertes, un risque de position sur actions représentant environ 11% de son risque de position total<sup>8</sup>.

### **3.1.2 RÉSILIENCE**

L'analyse de la résilience des grandes banques s'appuie, d'une part, sur les fonds propres pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité (*going concern*) et, d'autre part, sur les fonds propres totaux. Les fonds propres pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité comprennent les fonds propres de base CET1 (*common equity tier 1*), selon le dispositif de Bâle III entièrement mis en œuvre, et les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé (*high trigger*) selon la réglementation suisse TBTF. La réglementation suisse définit en outre une exigence en termes d'instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas (*low trigger*). Selon les dispositions adoptées par le Conseil fédéral dans ce contexte, ces derniers instruments servent principalement à garantir le maintien des fonctions d'importance systémique et la liquidation ordonnée des éléments restants. Ils sont donc importants dans une perspective de liquidation (*gone concern*). La somme des fonds propres de base CET1 et des deux types d'instruments de fonds propres conditionnels constitue les fonds propres totaux.

### **Nouvelle amélioration de la dotation en fonds propres**

En 2014, les grandes banques suisses ont continué à améliorer leur dotation en fonds propres, bien qu'à un rythme plus lent que l'année précédente (voir tableau 1). Dans l'ensemble, cette amélioration résulte principalement de l'émission d'instruments de fonds propres conditionnels, en particulier à seuil de déclenchement bas. Pour le Credit Suisse, deux tiers de l'augmentation des fonds propres totaux en 2014 sont attribuables aux instruments de fonds

6 Sources: UBS, *Annual Report 2014*; Credit Suisse, *Basel III Pillar 3 disclosures 2014*.

7 Sources: rapports pour le premier trimestre 2015.

8 Source: rapport pour le premier trimestre 2015.

propres conditionnels tandis que pour UBS, la totalité de l'augmentation est due à ces instruments<sup>9</sup>.

Les deux grandes banques ont augmenté leur ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques selon la réglementation TBTF. Entre le premier trimestre 2014 et le premier trimestre 2015, le ratio de fonds propres pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité a passé de 12,2% à 13% pour le Credit Suisse<sup>10</sup>, et de 13,6% à 14,9% pour UBS. Les deux grandes banques remplissent

ainsi les exigences réglementaires entièrement mises en œuvre en matière de fonds propres pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité, qui s'appliqueront à compter de 2019. Pour ce qui est des fonds propres totaux, le ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques selon la réglementation TBTF a passé de 14,4% à 16,2% pour le Credit Suisse et de 16,8% à 20,6% pour UBS entre le premier trimestre 2014 et le premier trimestre 2015. De ce fait, UBS remplit aussi déjà l'exigence qui s'appliquera à partir de 2019 en matière de fonds propres totaux pondérés en fonction des risques, et le Credit Suisse, de son côté, n'en est pas loin<sup>11</sup>.

9 Sources: rapports pour le premier trimestre 2014 et pour le premier trimestre 2015. Il convient de relever que les chiffres du premier trimestre 2014 sont présentés sur une base pro forma dans le cas du Credit Suisse (voir note 10).

10 Afin de permettre une comparaison avec les chiffres du *Rapport sur la stabilité financière 2014*, les données relatives au Credit Suisse pour le premier trimestre 2014 sont indiquées sur une base pro forma. Ces chiffres prennent en compte les charges découlant du règlement des litiges avec les Etats-Unis au sujet des activités transfrontières. Dans son communiqué de presse du 20 mai 2014, le Credit Suisse a indiqué que le ratio de fonds propres CET1 entièrement mis en œuvre selon Bâle III aurait été de 9,3% à la fin du premier trimestre 2014 si ces charges avaient été imputées à cette date. Les autres ratios de fonds propres pro forma indiqués dans le tableau 1 résultent du ratio pro forma de fonds propres CET1 selon Bâle III.

11 Les exigences en termes de fonds propres totaux dépendent de la taille et de la part de marché actuelles des grandes banques. Aussi évoluent-elles au fil du temps. Si l'on se réfère aux données disponibles à ce jour et que l'on suppose que la taille et la part de marché demeurent constantes, les exigences correspondantes en termes de fonds propres totaux, qui s'appliqueront à compter de 2019, représentent environ 17,1% des RWA pour le Credit Suisse et 18,4% pour UBS. Sources: rapports pour le premier trimestre 2015.

## RATIOS DE FONDS PROPRES ET EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Mise en œuvre complète

Tableau 1

	Credit Suisse				UBS			
	T1 2013 *	T1 2014 (pro forma) **	T1 2015	Exigences dès 2019	T1 2013	T1 2014	T1 2015	Exigences dès 2019
<b>Ratios (en %)</b>								
Ratio de fonds propres CET1 selon Bâle III	8,6	9,3	10,0	8,5 ***	10,1	13,2	13,7	8,0 ***
Fonds propres pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité (TBTF)	10,0	12,2	13,0	13,0	10,3	13,6	14,9	13,0
Ratio de fonds propres totaux (TBTF)	10,0	14,4	16,2	17,1	11,8	16,8	20,6	18,4
<i>Leverage ratio</i> selon Bâle III	–	–	3,6	–	–	–	3,4	–
<i>Leverage ratio</i> en termes de fonds propres pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité (TBTF) ****	2,3	3,0	3,4	3,1	2,3	3,1	3,2	3,1
<i>Leverage ratio</i> en termes de fonds propres totaux (TBTF) ****	2,3	3,6	4,2	4,1	2,6	3,8	4,5	4,4
<b>Niveaux (en milliards de francs)</b>								
Fonds propres totaux (TBTF)	29,0	40,3	46,2	–	30,4	38,0	44,5	–
Dont CET1 suisse	24,8	25,9	28,1	–	26,2	29,9	29,6	–
Dont fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé	4,2	8,2	8,9	–	0,4	1,0	2,6	–
Dont fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas	–	6,1	9,2	–	3,8	7,1	12,3	–
RWA	291	280	284	–	259	227	216	–
Exposition totale (TBTF) ****	1 280	1 124	1 103	–	1 175	988	991	–

\* Dans son rapport pour le premier trimestre 2013, le Credit Suisse a publié un ratio de fonds propres pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité de 11% (page 48). Outre des fonds propres pouvant absorber des pertes selon le cadre réglementaire de Bâle III entièrement mis en œuvre, tels que les définit le *Rapport sur la stabilité financière*, le chiffre avancé par le Credit Suisse comprend également des instruments que la FINMA permet d'inclure au plus tard jusqu'à la fin de 2018 (voir aussi le *Rapport sur la stabilité financière 2013*).

\*\* Prise en compte des charges découlant du règlement des litiges avec les Etats-Unis au sujet des activités transfrontières. Dans son communiqué de presse du 20 mai 2014, le Credit Suisse a indiqué que le ratio de fonds propres CET1 selon Bâle III entièrement mis en œuvre aurait été de 9,3% à la fin du premier trimestre 2014 si ces charges avaient été imputées à cette date. Les autres chiffres pro forma relatifs aux fonds propres indiqués dans le tableau 1 résultent du ratio pro forma de fonds propres CET1 selon Bâle III. Voir aussi la note de bas de page 10.

\*\*\* Selon la réglementation TBTF, les grandes banques suisses devront détenir des fonds propres de base CET1 totalisant 10% de leurs RWA.

\*\*\*\* Depuis 2015, l'exposition totale selon la réglementation TBTF correspond à l'exposition totale selon Bâle III d'après la définition de janvier 2014. Pour le premier trimestre 2013, les chiffres correspondants se rapportent à une mise en œuvre partielle de Bâle III.

Sources: rapports trimestriels du Credit Suisse et d'UBS.

Les grandes banques ont aussi amélioré leur ratio de fonds propres de base CET1 selon Bâle III entièrement mis en œuvre. Entre le premier trimestre 2014 et le premier trimestre 2015, ce ratio est passé de 9,3% à 10% pour le Credit Suisse, et de 13,2% à 13,7% pour UBS. Les deux grandes banques remplissent donc les exigences internationales d'un ratio minimum de respectivement 8,5% (Credit Suisse) et 8% (UBS), qui s'appliqueront à partir de 2019<sup>12</sup>.

Dans l'ensemble, les grandes banques ont également amélioré leur *leverage ratio*. Entre le premier trimestre 2014 et le premier trimestre 2015, le *leverage ratio* en termes de fonds propres pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité<sup>13</sup> est passé de 3% à 3,4% pour le Credit Suisse, et de 3,1% à 3,2% pour UBS. Les deux grandes banques remplissent ainsi les exigences réglementaires entièrement mises en œuvre en matière de fonds propres pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité (3,1% de l'exposition totale), qui s'appliqueront à compter de 2019. Il en va de même pour les exigences relatives au *leverage ratio* en termes de total des fonds propres, qui s'appliqueront également à compter de 2019<sup>14</sup>.

12 Selon Bâle III, les grandes banques suisses devront détenir des fonds propres de base CET1 totalisant respectivement 8,5% (Credit Suisse) et 8% (UBS) de leurs RWA à compter de 2019. Ces exigences comprennent le minimum de 4,5%, le volant de fonds propres de conservation de 2,5%, ainsi que le supplément applicable aux banques d'importance systémique mondiale, qui est de 1,5% dans le cas du Credit Suisse et de 1% dans celui d'UBS. Selon la réglementation TBTF, les grandes banques suisses devront détenir des fonds propres de base CET1 totalisant 10% de leurs RWA, comprenant le minimum de 4,5%, et un volant de 5,5%.

13 Le *leverage ratio* en termes de fonds propres pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité est défini comme le rapport entre les fonds propres pouvant absorber des pertes et l'exposition totale telle qu'elle est définie dans la réglementation TBTF. Jusqu'à fin 2014, l'exposition totale selon la réglementation TBTF correspondait à l'exposition totale selon Bâle III d'après la définition de décembre 2010. A partir de janvier 2015, elle correspond à l'exposition totale selon Bâle III d'après la définition de janvier 2014. Il convient de relever qu'UBS publie son *leverage ratio* en termes de fonds propres totaux selon la réglementation TBTF à la fois d'après l'ancienne et la nouvelle définition de Bâle III de l'exposition totale.

14 Dans la réglementation TBTF, le *leverage ratio* est défini par rapport aux exigences de fonds propres pondérés en fonction des risques. Les 3,1% requis correspondent à l'exigence de fonds propres pouvant absorber des pertes de 13% des RWA. En termes de fonds propres totaux, les exigences de 17,1% (Credit Suisse) et de 18,4% (UBS) donnent respectivement un *leverage ratio* de 4,1% et de 4,4%.

## COMPARAISON INTERNATIONALE DES PRIMES DE CDS

Primes de CDS (*senior* à cinq ans)

Graphique 10



Source: Bloomberg.

Depuis début 2015, les banques sont tenues, à l'échelle mondiale, de publier leur *leverage ratio* conformément à Bâle III<sup>15</sup>. Pour le premier trimestre 2015, le *leverage ratio* selon Bâle III publié par le Credit Suisse était de 3,6%, et celui communiqué par UBS, de 3,4%. Les deux établissements dépassaient ainsi le niveau minimal de 3% envisagé par le Comité de Bâle.

### Nécessité de renforcer encore la résilience

Même si les deux grandes banques satisfont d'ores et déjà à la plupart des exigences réglementaires entièrement mises en œuvre en matière de fonds propres pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité, qui s'appliqueront à compter de 2019, la BNS leur recommande de ne pas réduire leur cadence et de continuer à améliorer leur résilience. Elle estime qu'un effort tout particulier doit être consenti en matière de *leverage ratio*.

Il est nécessaire de renforcer encore la résilience pour trois raisons. Premièrement, les risques découlant de l'environnement économique et financier sont toujours élevés (voir chapitre 2). Le potentiel de pertes des grandes banques par rapport à leur dotation en fonds propres demeure substantiel, tant dans les scénarios négatifs pris en compte par la BNS que sur la base des pertes enregistrées durant la récente crise financière<sup>16</sup>. Pour la stabilité financière en Suisse, il est important que les grandes banques restent suffisamment capitalisées, y compris dans le cas où elles subiraient de telles pertes. Même si les scénarios négatifs reflètent une évolution très défavorable mais peu probable de l'environnement économique et financier, ils ne sont pas excessivement prudents. Le potentiel de pertes qui en découle se situe bien en deçà des pertes subies durant la crise financière, même si l'on tient compte du fait que les grandes banques ont réduit le total de leurs actifs et leurs RWA. De plus, les pertes enregistrées lors de la crise financière ont été limitées par de larges mesures de soutien de l'Etat.

Deuxièmement, une comparaison internationale des ratios de fonds propres réglementaires des deux grandes banques suisses fait apparaître leur résilience sous un jour contrasté. Si leurs ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques sont supérieurs à la moyenne des grandes banques internationales<sup>17</sup>, ce constat ne s'applique pas encore à leurs *leverage ratios*. Leurs *leverage ratios* selon Bâle III sont par exemple inférieurs

15 Les dispositions de Bâle III exigent uniquement la publication d'un *leverage ratio* calculé selon les dispositions transitoires du dispositif. Toutefois, le *leverage ratio* selon Bâle III entièrement mis en œuvre est aisément calculable à l'aide d'autres informations soumises à publication.

16 Pour une estimation des pertes subies durant la crise financière, voir Banque d'Angleterre, «The Financial Policy Committee's review of the leverage ratio», octobre 2014. Selon cette étude, les banques ont enregistré des pertes pouvant aller jusqu'à 9% de leur bilan.

17 Cette comparaison porte sur les ratios de fonds propres tier 1 selon Bâle III. Les instruments de fonds propres conditionnels pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité sont ainsi également pris en compte. Comme ces instruments jouent un rôle important dans la réglementation suisse TBTF, les fonds propres tier 1 des grandes banques suisses – et en particulier du Credit Suisse – ne sont pas exclusivement constitués de fonds propres CET1.

à la moyenne<sup>18</sup>. Améliorer le *leverage ratio*, y compris en comparaison internationale, est particulièrement important, car ce ratio est de plus en plus utilisé pour mesurer la résilience des banques; par ailleurs, l'expérience montre qu'en cas de crise, il peut se retrouver rapidement au centre de l'attention des marchés. L'obligation, à compter de début 2015, de publier le *leverage ratio* selon Bâle III permet une comparaison directe à l'échelle internationale.

Enfin, troisièmement, on peut s'attendre à ce que les développements réglementaires, tant sur le plan international qu'en Suisse, se traduisent par un renforcement des exigences en matière de fonds propres, en particulier pour les grandes banques (voir «Développements sur le plan international et en Suisse concernant la réglementation en matière de fonds propres», page 19). Il importe que les grandes banques suisses s'y préparent en renforçant leur résilience.

### Appréciation de la résilience des grandes banques par le marché

Des prix de marché tels que les primes de CDS fournissent des indications sur la manière dont le marché évalue la résilience des banques. Plus le risque de crédit est important, et plus l'appréciation de la résilience est faible, plus la prime du CDS correspondant est élevée. Au vu des primes de CDS, les marchés estiment que la résilience des grandes banques suisses est supérieure ou égale à la moyenne internationale. Après un recul marqué qui a suivi le sommet de la crise financière, les primes de CDS des grandes banques suisses et d'autres grandes banques internationales sont restées relativement stables (voir graphique 10).

Les prix de marché renvoient toutefois une image déformée de la résilience des banques internationales, car ils tiennent compte des anticipations du marché concernant la probabilité et l'efficacité d'une aide de l'Etat en cas de crise (problématique du TBTF). Ainsi, les primes de CDS indiquent par exemple la manière dont le marché évalue la probabilité que le crédit sous-jacent soit remboursé, indépendamment de l'entité – banque ou tiers tel que le gouvernement – qui effectuera le remboursement. C'est pourquoi les prix du marché surévaluent généralement la résilience des banques internationales.

Les notations de crédit de Moody's et de Standard & Poor's (S&P) reflètent explicitement le fait que la problématique du TBTF n'est pas encore résolue<sup>19</sup>. Elles continuent en effet d'inclure l'attente d'une aide de l'Etat. Les efforts en vue de résoudre cette problématique ont toutefois déjà produit des effets, puisque les principales agences de

notation ont réduit ou sont sur le point de réduire les bonus de notation attribués à l'attente d'une aide de l'Etat<sup>20</sup>. Cette correction traduit notamment le durcissement des restrictions imposées aux autorités concernant le recours à des fonds publics pour le sauvetage de banques, ainsi qu'une amélioration des mesures d'assainissement et de liquidation.

### Problème des RWA identifié, mais non encore résolu

Les RWA jouent un rôle majeur dans la réglementation sur les fonds propres applicable aux banques. D'une manière générale, deux approches permettent de calculer les RWA: selon l'approche standard, des pondérations-risque sont attribuées à des classes d'actifs prédéfinies alors que, selon l'approche fondée sur les modèles internes, les banques utilisent leurs propres modèles pour calculer les pondérations-risque de différents actifs.

Ces dernières années, la confiance des marchés et des autorités dans les RWA calculés sur la base des modèles internes s'est constamment érodée<sup>21</sup>. En théorie, les modèles internes permettent de mesurer de manière plus précise les risques encourus par une banque que l'approche standard. En pratique, toutefois, les acteurs du marché, les analystes et les autorités à l'échelle mondiale se demandent dans quelle mesure les RWA calculés à l'aide des modèles internes reflètent les risques économiques réellement encourus par une banque, assurent un niveau adéquat de résilience et permettent une comparaison entre différentes banques.

Plusieurs études internationales et nationales ont confirmé que les questions suscitées par les RWA calculés sur la base des modèles internes étaient justifiées. Par exemple, des études internationales ont révélé des écarts importants entre les RWA des banques recourant à des modèles internes. Or ces écarts ne s'expliquent qu'en partie par le niveau des risques pris par les établissements. Dans des études menées par le Comité de Bâle, des banques devaient calculer, à l'aide de leur propre modèle interne, les RWA pour des portefeuilles fictifs identiques: le résultat le plus élevé était plus de deux fois supérieur au plus faible<sup>22</sup>.

Des études suisses ont également relevé que les RWA calculés au moyen des modèles internes sont parfois trop bas. Fin 2012, la FINMA a par exemple conclu, dans une analyse portant sur les prêts hypothécaires dans l'immobilier résidentiel suisse, que les pondérations-risque moyennes utilisées dans les modèles internes étaient

20 Par exemple, Moody's a réduit ce bonus de notation pour la plupart des banques internationales. Voir Moody's Investor Service, «Moody's concludes reviews on 13 global investment banks' ratings», 28 mai 2015. Pour S&P, voir par exemple, «S&P Takes Various Rating Actions On Certain U.K., German, Austrian, And Swiss Banks Following Government Support Review», 3 février 2015.

21 Voir, à ce sujet, BNS, *Rapport sur la stabilité financière*, 2012, 2013 et 2014.

22 Voir Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, «Regulatory consistency assessment programme (RCAP) – Analysis of risk-weighted assets for market risks», janvier 2013; «Regulatory consistency assessment programme (RCAP) – Analysis of risk-weighted assets for credit risk in the banking book», juillet 2013. Cette seconde étude porte davantage sur les pondérations-risque que sur les RWA; voir aussi Autorité bancaire européenne, «Interim results of the EBA review of the consistency of risk-weighted assets», 26 février 2013; Barclays, «The dog that dug», 21 septembre 2012.

18 Voir également FMI, «Switzerland: Concluding Statement of the 2015 Article IV Mission», 23 mars 2015. Ce rapport recommande de porter rapidement les *leverage ratios* au niveau observé pour d'autres grandes banques internationales.

19 Voir également FMI, «How big is the implicit subsidy for banks seen as too-important-to-fail?», *Global Financial Stability Report*, avril 2014. Dans son rapport «Too big to fail» (18 février 2015), le Conseil fédéral a également noté que cette problématique n'était pas encore résolue en Suisse.

environ quatre fois inférieures à celles utilisées dans l'approche standard. Avec le soutien de la BNS, elle a aussi réalisé une comparaison plus exhaustive des actifs pondérés en fonction du risque de crédit des grandes banques en utilisant tant l'approche basée sur les modèles internes que l'approche standard. Cette comparaison a montré que les RWA calculés sur la base des modèles internes sont également trop bas dans d'autres portefeuilles<sup>23</sup>. Il en résulte que, dans certains portefeuilles, ces RWA ne reflètent pas correctement les risques réellement encourus par les grandes banques, lesquels ne sont donc pas non plus couverts par un niveau approprié de fonds propres. En se basant sur ces analyses, la FINMA a introduit une première série de mesures correctrices qui imposent principalement des multiplicateurs spécifiques aux établissements financiers<sup>24</sup>.

Divers projets de réglementation sur le plan international et national ont été lancés afin de résoudre le problème des RWA (voir ci-dessous «Développements sur le plan

---

23 Voir «Tout modèle a ses limites», conférence de presse annuelle de la FINMA, 31 mars 2015.

24 Ces multiplicateurs seront introduits progressivement et seront entièrement effectifs au début de 2019. Sources: rapports des banques pour le premier trimestre 2015.

---

## Développements sur le plan international et en Suisse concernant la réglementation en matière de fonds propres

*Développements réglementaires sur le plan international*  
Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire est en train d'élaborer une série de mesures visant à renforcer les exigences en matière de fonds propres pondérés en fonction des risques (*risk-weighted capital*; RWA). L'idée directrice est que l'approche fondée sur les modèles internes et l'approche standard devraient se compléter mutuellement. L'objectif devrait notamment consister à améliorer la transparence.

Les mesures envisagées sont de trois ordres: premièrement, une révision complète de l'approche standard; deuxièmement, l'introduction, pour les RWA calculés à l'aide des modèles internes, d'un plancher basé sur l'approche standard révisée et conçu de façon à ce que ces RWA ne tombent pas au-dessous d'un niveau approprié; troisièmement, l'amélioration de certains éléments de l'approche basée sur les modèles internes.

*Développements réglementaires en Suisse*  
En février 2015, le Conseil fédéral a décidé qu'il était nécessaire de modifier la réglementation *too big to fail*<sup>1</sup>, et chargé un groupe de travail dirigé par le DFF de

---

1 Voir Conseil fédéral, «Too big to fail», 18 février 2015.

international et en Suisse concernant la réglementation en matière de fonds propres»). Au niveau mondial, plusieurs groupes de travail du Comité de Bâle étudient ainsi les méthodes de calcul des RWA. Un élément clé des mesures actuellement envisagées est l'introduction, pour les RWA calculés à l'aide des modèles internes, d'un plancher basé sur l'approche standard révisée. En Suisse, un groupe de travail dirigé par le DFF formulera des propositions en tenant compte des résultats de la comparaison susmentionnée des RWA, des mesures déjà adoptées par la FINMA et de celles attendues au niveau international. Il préparera les révisions législatives nécessaires pour la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Conseil fédéral «Too big to fail».

La BNS reste d'avis qu'en plus de ces projets de réglementation, il est indispensable que les grandes banques augmentent la transparence concernant les RWA<sup>25</sup>. A l'échelle mondiale, les plus grandes banques des Etats-Unis publient leurs actifs pondérés en fonction du risque de crédit, calculés tant au moyen des modèles internes que d'après l'approche standard. En Suisse, la

---

25 Voir, à ce sujet, BNS, *Rapport sur la stabilité financière*, éditions 2012, 2013 et 2014.

formuler des propositions et de présenter les modifications législatives qui s'imposent<sup>2</sup>. L'objectif de ce groupe de travail est de résoudre la problématique du TBTF, particulièrement aiguë en Suisse, comme le montre le ratio entre le total des actifs des grandes banques et le PIB du pays. Le Conseil fédéral prend en compte les recommandations émises par le groupe d'experts chargé du développement de la stratégie en matière de marchés financiers (groupe d'experts Brunetti)<sup>3</sup>.

Les changements nécessaires dans la réglementation des fonds propres comprennent en particulier un recalibrage des exigences en matière de fonds propres pour les banques d'importance systémique. En Suisse, tant les exigences en matière de fonds propres pondérés en fonction des risques que celles en matière de *leverage ratio* devraient être les plus élevées à l'échelle internationale. Le recalibrage des exigences de fonds propres prendra en compte les résultats de l'analyse comparative, effectuée par la FINMA – en collaboration avec les grandes banques, et avec le soutien de la BNS –, des RWA calculés sur la base des modèles internes et selon l'approche standard ainsi que les mesures déjà adoptées par la FINMA et celles attendues sur le plan international.

---

2 Voir communiqué de presse du Conseil fédéral du 18 février 2015.

3 Voir rapport final du groupe d'experts chargé du développement de la stratégie en matière de marchés financiers, 1<sup>er</sup> décembre 2014.

FINMA a exigé des banques qu'elles publient les différences entre les calculs selon les modèles internes et l'approche standard<sup>26</sup>. Les RWA calculés selon l'approche standard pourront servir de point de référence pour les RWA calculés à l'aide des modèles internes et faciliter la comparaison entre les banques<sup>27</sup>. Une telle amélioration de la transparence est en effet nécessaire pour restaurer la crédibilité des RWA calculés sur la base des modèles internes des banques et pour renforcer la discipline du marché.

La BNS considère toujours que les exigences de fonds propres pondérés en fonction des risques – y compris un plancher pour les RWA calculés à l'aide des modèles internes – et les exigences concernant le *leverage ratio* devraient se compléter mutuellement. Les décisions économiques devraient être guidées, à la marge, par les exigences de fonds propres pondérés en fonction des risques. Le *leverage ratio*, quant à lui, devrait constituer un filet de sécurité (*backstop*). Toutefois, tant que les mesures nationales et internationales destinées à résoudre le problème des RWA ne seront pas entrées en vigueur – ce qui restaurera la crédibilité des RWA et augmentera la transparence –, il conviendra de donner davantage de poids au *leverage ratio* pour évaluer la résilience des grandes banques. De fait, les analystes accordent une attention croissante au *leverage ratio* lorsqu'ils évaluent et comparent les banques.

26 Voir «Tout modèle a ses limites», conférence de presse annuelle de la FINMA, 31 mars 2015.

27 Les estimations par les analystes des RWA calculés selon l'approche standard reflètent le besoin des marchés d'un tel calcul parallèle. UBS a par exemple estimé les actifs pondérés en fonction du risque de crédit du Credit Suisse selon l'approche standard et obtient ainsi un résultat environ deux fois plus élevé que le niveau des RWA calculés sur la base des modèles internes. Sources: «Credit Suisse Group: RWA upward pressure could result in lower cash dividends» UBS Global Research, 25 novembre 2014.

### 3.2 BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

En 2014, les banques axées sur le marché intérieur ont encore accru leur exposition sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel en Suisse. Alors que la proportion de nouveaux prêts caractérisés par un ratio prêt/revenu élevé est demeurée forte – ce ratio mesurant les risques liés à la capacité financière des emprunteurs –, la proportion de ceux présentant une quotité de financement élevée a reculé, et la croissance du volume des prêts hypothécaires octroyés a ralenti. Ainsi, l'accroissement de l'exposition de ces banques a été plus faible qu'au cours des années précédentes. Ces développements sont intervenus alors que les déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier sont restés pratiquement inchangés.

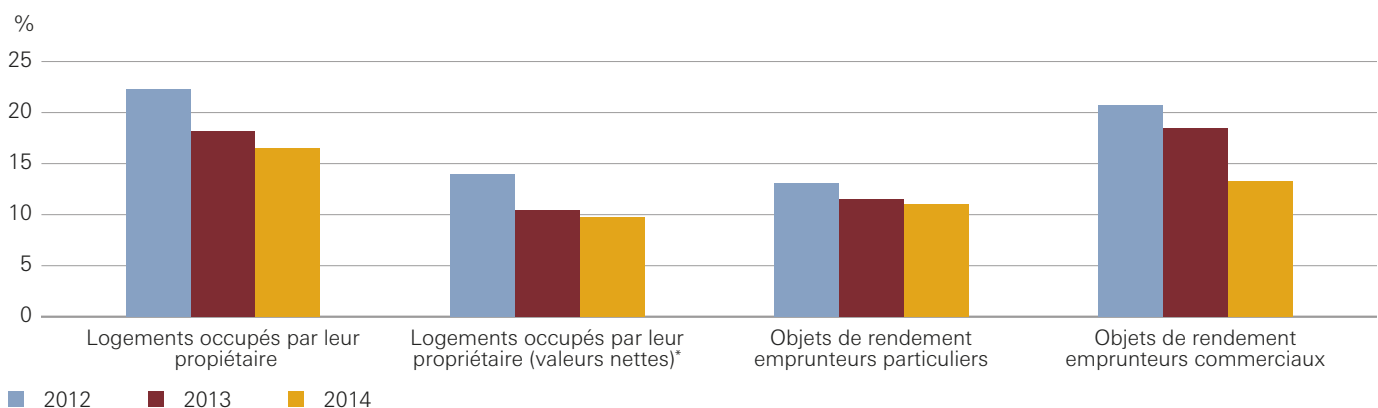
Pour ce qui est de la dotation en fonds propres des banques, la situation n'a quasiment pas varié en 2014. Premièrement, les fonds propres disponibles des banques axées sur le marché intérieur se sont renforcés au même rythme que la taille de leur bilan. Ainsi, malgré la pression exercée sur la rentabilité par des marges d'intérêt basses dans une perspective historique et l'augmentation continue du bilan de ces banques, leur *leverage ratio* est resté stable, à son plus haut niveau. Ce phénomène s'explique essentiellement par un accroissement du taux de rétention des bénéfices. Secondement, les ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques de ces banques ont quelque peu augmenté par rapport à 2013 et sont dans l'ensemble clairement supérieurs aux exigences réglementaires.

D'un point de vue économique, la résilience des banques commerciales axées sur le marché intérieur pourrait être plus faible que ne le suggèrent leur dotation en fonds

#### QUOTITÉ DE FINANCEMENT: NOUVEAUX PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Part des nouveaux prêts dont la quotité de financement est supérieure à 80%

Graphique 11



\* Lorsque l'on calcule les valeurs nettes, les garanties du 2<sup>e</sup> pilier et du pilier 3a utilisées dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement sont prises en compte comme garanties supplémentaires dans le calcul de la quotité de financement.

Source: BNS.

propres réglementaires. Si les résultats des *stress tests* laissent penser que la plupart des banques devraient pouvoir résister aux scénarios négatifs pertinents, ils soulignent aussi l'importance pour ces dernières de détenir, au-delà des exigences réglementaires, un excédent de fonds propres substantiel. Par conséquent, lorsqu'elles fixent leurs plans en matière de fonds propres ou leur politique en matière de prêts ou de risque de taux d'intérêt, les banques doivent s'assurer qu'elles sont à même de faire face aux pertes qui découleraient de chocs négatifs importants. La prudence est notamment de mise dans le contexte actuel marqué par des taux d'intérêt exceptionnellement bas.

La section suivante (3.2.1) décrit l'exposition et le potentiel de pertes des banques axées sur le marché intérieur. La section 3.2.2 fournit une analyse de la résilience de ces banques en se concentrant sur l'évolution des chiffres relatifs aux fonds propres réglementaires et sur une évaluation de leur dotation en fonds propres d'un point de vue économique.

### 3.2.1 EXPOSITION DES BANQUES ET IMPACT DES SCÉNARIOS

#### Ralentissement de la croissance du volume des prêts hypothécaires

En 2014, la croissance du volume des prêts hypothécaires octroyés par les banques axées sur le marché intérieur a ralenti, passant de 5,1%<sup>28</sup> fin 2013 à 4,3%, parallèlement au marché dans son ensemble, où la progression est passée de 4,3% à 3,6%<sup>29</sup>. Du fait de l'affaiblissement de la dynamique, le ratio prêts hypothécaires/PIB a progressé à

un rythme plus lent. De plus, en 2014, les déséquilibres sur le marché hypothécaire, mesurés par la différence entre le ratio actuel prêts hypothécaires/tendance du PIB et sa tendance à long terme, se sont dans l'ensemble maintenus à des niveaux élevés. Les données pour le premier trimestre 2015 suggèrent que la croissance des prêts hypothécaires est restée pratiquement inchangée depuis fin 2014.

Par ailleurs, le nouveau recul des taux d'intérêt sur les marchés de l'argent et des capitaux depuis la décision de politique monétaire de janvier 2015 (dans certains cas, ces taux se sont situés nettement dans la zone négative depuis début 2015) risque, à moyen terme, de conduire à une aggravation des déséquilibres sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel. La baisse des taux d'intérêt semble avoir accru l'attractivité relative des investissements immobiliers. Il pourrait en résulter une augmentation de la demande et, partant, une hausse des prix, en particulier dans le segment des objets de rendement.

#### Recul de la part des nouveaux prêts hypothécaires présentant une quotité de financement élevée, mais persistance d'importants risques liés à la capacité financière des emprunteurs

La proportion de nouveaux prêts caractérisés par une quotité de financement élevée a encore diminué par rapport à l'année précédente. Concernant la capacité financière, la propension au risque des banques axées sur le marché intérieur dans l'octroi de nouveaux prêts hypothécaires est demeurée considérable.

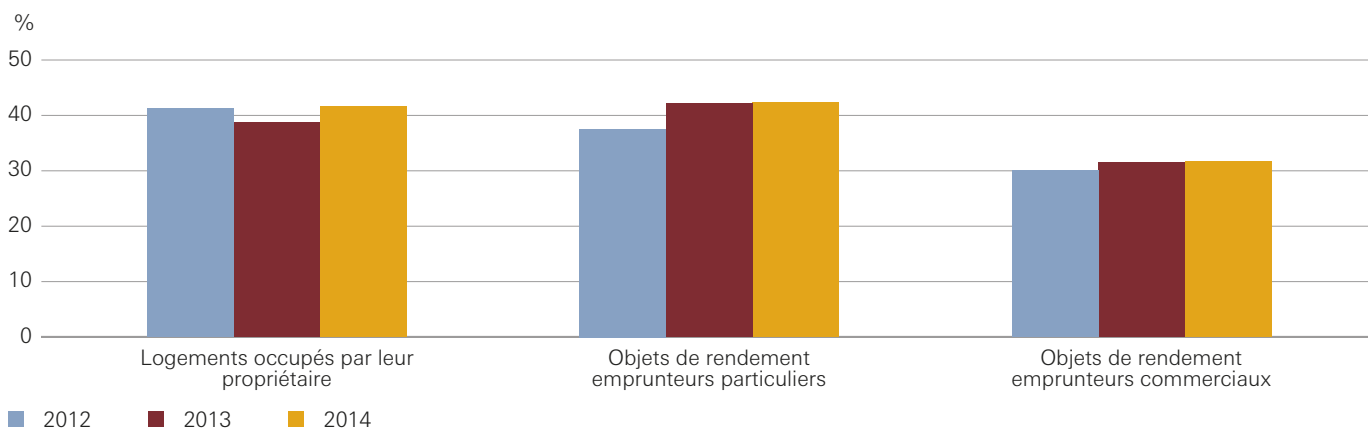
28 Ce chiffre diffère de celui publié en 2014 dans le *Rapport sur la stabilité financière* en raison de changements apportés à l'échantillon de banques.

29 Les chiffres se réfèrent aux taux de croissance nominaux.

### RATIO DE CAPACITÉ FINANCIÈRE: NOUVEAUX PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Part pour laquelle les frais induits dépassent 1/3 des revenus (logements occupés par leur propriétaire) ou des loyers (objets de rendement), à un taux d'intérêt de 5%

Graphique 12



Source: BNS.

D'après l'enquête de la BNS sur les prêts hypothécaires<sup>30</sup>, la proportion de nouveaux prêts<sup>31</sup> affichant une quotité de financement élevée a continué de diminuer par rapport à l'année précédente. Ainsi, la part de ces prêts présentant une quotité de financement<sup>32</sup> supérieure à 80% a légèrement reculé, s'établissant à environ 17% en termes

30 L'enquête porte sur les 25 établissements les plus importants, qui totalisent plus de 80% du marché hypothécaire en Suisse. Les données concernant la quotité de financement et la capacité financière sont collectées pour les nouveaux prêts dans deux segments: les logements occupés par leur propriétaire (2014: 29 milliards de francs) et les objets de rendement détenus par des emprunteurs commerciaux (8,8 milliards de francs) ou des particuliers (9,6 milliards de francs).

31 Dans le cadre de l'enquête, les nouveaux prêts comprennent à la fois le refinancement de prêts hypothécaires existants auprès d'un nouveau prêteur et les prêts nouvellement accordés pour l'achat ou la construction d'un bien immobilier.

32 La quotité de financement dont il est question dans l'enquête est le rapport entre le montant du prêt hypothécaire et la valeur du bien immobilier mis en gage. Le prêt hypothécaire correspond à la limite accordée par la banque. La valeur du bien mis en gage est la valeur de marché. Dans la plupart des banques, la quotité de financement calculée de cette manière est presque équivalente à celle basée sur l'estimation interne à la banque de la valeur du gage.

bruts, ou 10% en termes nets<sup>33</sup>, dans le segment des logements occupés par leur propriétaire, et à environ 11% dans le cas des objets de rendement détenus par des particuliers. Pour les objets de rendement détenus par des emprunteurs commerciaux, les données indiquent un repli plus marqué de la proportion des nouveaux prêts hypothécaires caractérisés par une quotité de financement élevée, laquelle est passée de 18% à 13% (voir graphique 11<sup>34</sup>).

Par contre, les risques liés à la capacité financière mesurés par le ratio entre le prêt et le revenu de l'emprunteur n'ont pratiquement pas changé d'une année à l'autre et sont

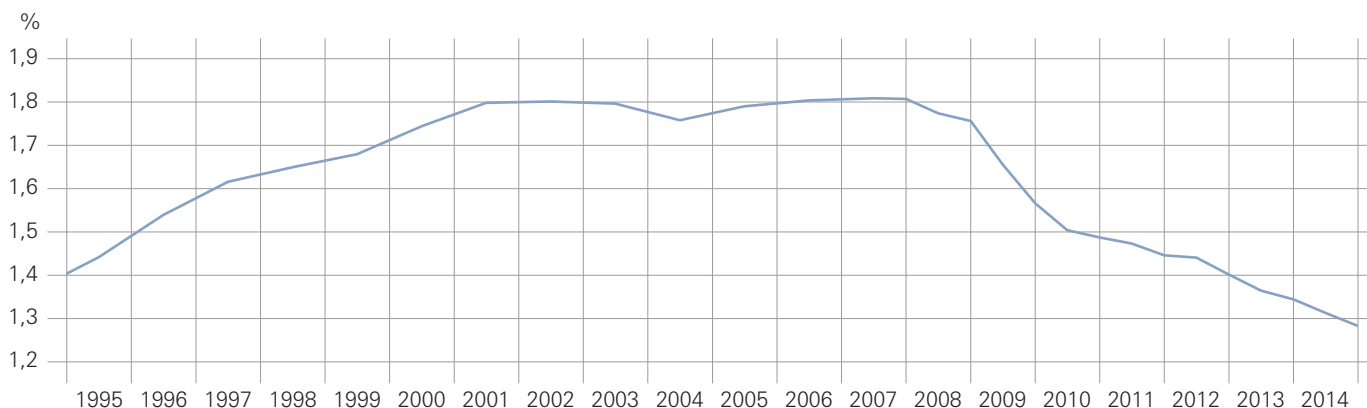
33 Lorsque l'on calcule les valeurs nettes, les garanties du 2<sup>e</sup> pilier et du pilier 3a utilisées dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement sont prises en compte comme garanties supplémentaires dans le calcul de la quotité de financement. Il faut toutefois noter que l'efficacité, pour le secteur bancaire, de cette protection contre des pertes sur les crédits en cas d'importante correction des prix sur le marché immobilier suisse reste à vérifier.

34 Valeurs agrégées au cours de l'année civile en fonction du volume des prêts hypothécaires.

## MARGE D'INTÉRÊT DES BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Produit net des opérations d'intérêts divisé par la somme des créances hypothécaires, des créances sur la clientèle et des créances financières, moyenne pondérée

Graphique 13

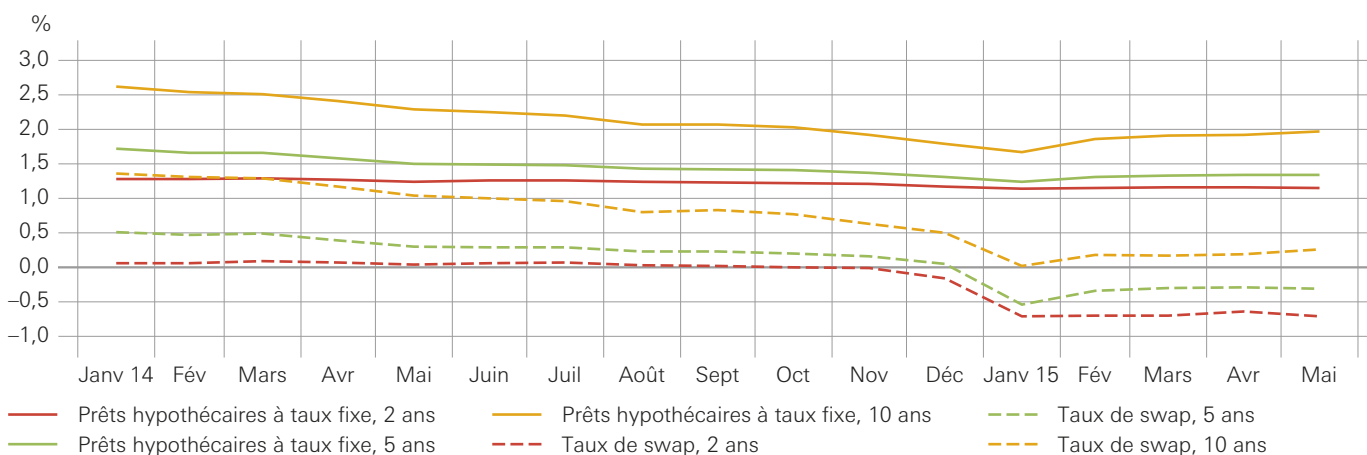


Sources: BNS et FINMA.

## TAUX D'INTÉRÊTS PUBLIÉS: NOUVEAUX PRÊTS HYPOTHÉCAIRES À TAUX FIXE ET TAUX DE SWAP

Moyenne équipondérée

Graphique 14



Sources: Bloomberg et BNS.



restés importants dans tous les segments (voir graphique 12). L'enquête de la BNS indique qu'en 2014, avec un taux d'intérêt de 5%, les frais induits<sup>35</sup> dépasseraient un tiers du salaire brut ou du revenu de rente de l'emprunteur pour 42% des nouveaux prêts destinés à financer un logement occupé par son propriétaire. Des niveaux de risque similaires sont observables pour les objets de rendement détenus par des particuliers; les niveaux s'avèrent légèrement inférieurs pour les objets détenus par des emprunteurs commerciaux. Avec un taux d'intérêt de 5%, les frais induits ne seraient plus couverts par les loyers nets perçus pour près de 42% des nouveaux prêts accordés à des particuliers et pour environ 32% de ceux octroyés à des emprunteurs commerciaux. Signalons toutefois que ces chiffres s'appuient sur une définition standardisée du revenu. Ils peuvent donc s'écarter des valeurs mesurées par une banque sur la base des définitions internes en matière de risque de dépassement de la capacité financière<sup>36</sup>.

Dans ce contexte, il faut noter que le risque de dépassement de la capacité financière reste important, et ce malgré la tendance persistante de l'accroissement de la proportion de prêts assortis d'une contrainte de taux d'intérêt à moyen terme qui protège quelque peu les emprunteurs contre les effets d'une montée des taux d'intérêt. D'après les chiffres

35 Les frais induits sur lesquels se fonde cette évaluation comprennent un taux théorique (5%), auquel s'ajoutent des coûts d'entretien et d'amortissement (1% dans chaque cas). La valeur moyenne des taux d'intérêt hypothécaires des cinquante dernières années est de près de 5%.

36 La définition standard du revenu prend en compte uniquement les revenus provenant de l'activité ou de la rente de l'emprunteur; elle n'intègre pas d'autres éléments, que leur impact sur la capacité financière soit positif (par exemple bonus ou revenus du patrimoine) ou négatif (leasing, charges d'intérêts relatives à d'autres crédits bancaires). En moyenne, le revenu pris en compte au titre des critères internes des banques dépasse de 15% à 20% le revenu standard basé sur cette définition. Il faut toutefois noter que des différences considérables apparaissent entre les banques. En outre, étant donné que les politiques d'octroi de crédits diffèrent également d'une banque à l'autre, le revenu calculé à l'aide des critères internes des banques ne peut – contrairement au revenu standard – ni être comparé entre les banques, ni être utilisé pour calculer des valeurs agrégées du ratio de capacité financière.

de fin 2014, la proportion des prêts octroyés assortis d'une contrainte de taux d'intérêt supérieure à cinq ans a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, mais elle ne se situe qu'à environ 25%. Autrement dit, quelque 75% des prêts octroyés seraient affectés si un choc de taux d'intérêt avait lieu dans les cinq ans. En outre, environ 35% à 45% des prêts accordés présentent, en volume, même une contrainte de taux d'intérêt inférieure à 12 mois<sup>37</sup>. Ainsi, une très forte proportion du volume total des prêts serait affectée par des variations de taux d'intérêt à court ou à moyen terme.

#### Nouveau rétrécissement des marges d'intérêt

En 2014, la marge d'intérêt moyenne sur les créances en cours des banques commerciales axées sur le marché intérieur a de nouveau reculé, enregistrant une diminution de 6 points de base. Depuis 2007, elle a perdu plus de 50 points de base, ou environ un quart de sa valeur (voir graphique 13)<sup>38</sup>. Ce développement, qui concerne toutes les banques, est principalement dû à la baisse significative de la marge sur les éléments du passif<sup>39</sup>. Cette baisse s'explique par le fait que les banques n'ont pas réduit leurs taux d'intérêt sur les dépôts au même rythme que le niveau général des taux d'intérêt.

La pression sur les marges de l'activité principale de ces banques risque de perdurer du fait de l'introduction du taux d'intérêt négatif appliqué aux avoirs en compte de virement détenus à la BNS. Alors que les taux d'intérêt sur les dépôts à vue et les dépôts d'épargne sont restés

37 Source: statistiques de la BNS.

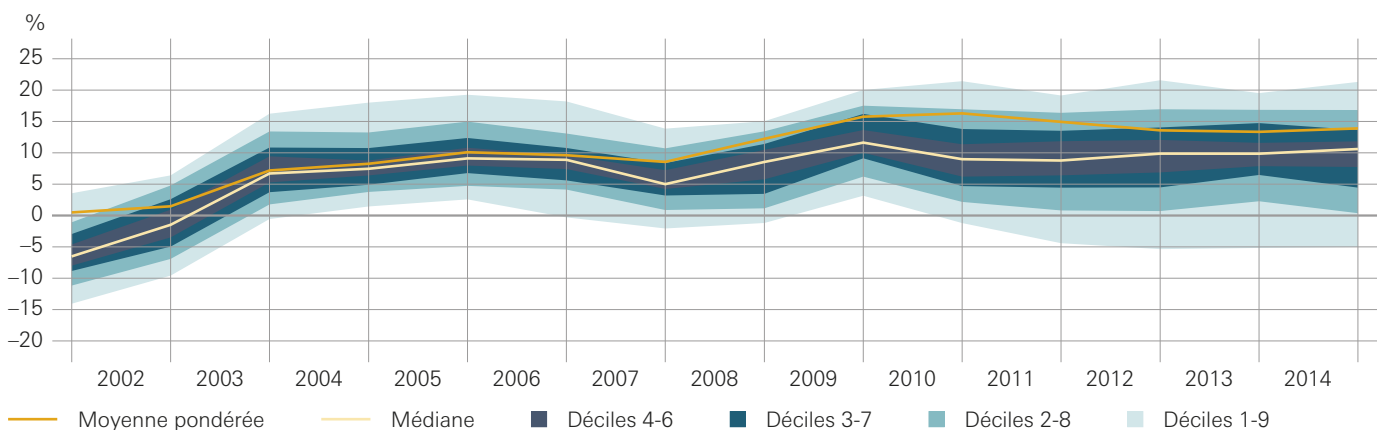
38 La marge d'intérêt est définie, par approximation, comme le produit net des opérations d'intérêts divisé par la somme des créances hypothécaires, des créances sur la clientèle et des créances financières.

39 La marge sur un élément du passif est la différence entre les intérêts payés sur l'élément concerné et le coût d'un financement alternatif pour la même échéance sur le marché des capitaux. La marge sur un élément de l'actif est la différence entre les intérêts perçus sur cet élément et les intérêts que porterait un actif alternatif pour la même échéance sur le marché des capitaux.

## RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT DES BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Baisse de la valeur actualisée nette, en % des fonds propres de base tier 1, en cas d'augmentation de 200 pb des taux d'intérêt

Graphique 15



Sources: BNS et FINMA.

pratiquement inchangés, à des niveaux proches de zéro – du moins dans la banque de détail –, certains taux sur le marché de l’argent et des capitaux sont négatifs depuis début 2015. En conséquence, les marges sur les éléments du passif ont glissé plus encore dans la zone négative. C’est là une situation très inhabituelle, voire inédite. En outre, le taux d’intérêt négatif appliqué aux comptes de virement détenus à la BNS qui dépassent un certain montant a une incidence directe sur les marges des banques. Toutefois, pour la plupart des banques axées sur le marché intérieur, les intérêts négatifs prélevés sont relativement faibles par rapport au total des bénéfices.

Les banques ont réagi au nouveau recul des taux d’intérêt sur les marchés de l’argent et des capitaux, recul qui a découlé de la décision de politique monétaire de janvier 2015, en accroissant leurs marges à l’actif sur les nouveaux prêts hypothécaires (voir graphique 14). En outre, un certain nombre de banques appliquent des taux d’intérêt négatifs ou prélèvent des commissions plus élevées sur les dépôts importants d’entreprises et de clients institutionnels. On peut toutefois se demander si les banques ont la capacité de relever davantage, voire simplement de maintenir, leur marge actuelle à l’actif sur les nouveaux prêts hypothécaires, afin de compenser la pression générale sur leur rentabilité. Vu les taux d’intérêt actuels, les prêts hypothécaires s’avèrent particulièrement intéressants, tant pour les banques que pour les établissements non bancaires, tels que les compagnies d’assurances ou les fonds de pension en quête de rendements plus élevés pour leurs investissements. Par conséquent, la concurrence, notamment avec les établissements non bancaires, risque de limiter la marge de manœuvre des banques en matière d’augmentation des taux hypothécaires. Ainsi, le niveau actuel des taux d’intérêt représente un défi de plus en plus grand pour la rentabilité et la dotation en fonds propres des banques axées sur le marché intérieur.

### Risque de taux d’intérêt toujours élevé

Le risque de taux d’intérêt direct<sup>40</sup> du portefeuille de banque<sup>41</sup> des banques axées sur le marché intérieur – correspondant à l’impact d’un choc de taux d’intérêt positif sur la valeur actualisée nette<sup>42</sup> de ces banques – est, depuis 2013, resté pratiquement inchangé, à un niveau élevé (voir graphique 15). Si le niveau général des taux d’intérêt devait s’accroître de 200 points de base, ces banques verraient leur valeur actualisée nette diminuer en moyenne de 13,9% de leurs fonds propres de base tier 1 (2013: 13,3%<sup>43</sup>). Pour cette catégorie de banques, le risque de taux d’intérêt varie considérablement d’un établissement à l’autre. Après exclusion des banques en dessous du 1<sup>er</sup> et au-dessus du 9<sup>e</sup> déciles, l’impact mesuré va d’une augmentation de la valeur actualisée nette de 5% des fonds propres de base tier 1 (2013: 5,2%) à un recul de 21,3% (2013: 19,5%).

Il faut souligner que l’exposition effective des banques au risque de taux d’intérêt est très incertaine dans l’environnement actuel. Une augmentation des taux d’intérêt pourrait aider les banques à rétablir leurs marges sur les éléments du passif (voir «Nouveau rétrécissement des marges d’intérêt», page 23). Cet effet – qui n’est pas pris en compte par l’analyse de la valeur actualisée nette – pourrait compenser l’impact négatif d’un choc de taux d’intérêt modéré sur le produit net des opérations d’intérêts

40 Le risque de taux d’intérêt direct découle d’une asymétrie entre les contraintes de taux d’intérêt des postes de l’actif et du passif d’une banque. Les banques s’endettent généralement à court terme pour refinancer des prêts à long terme. Du fait de cette transformation d’échéances, les taux d’intérêt sur les actifs sont bloqués plus longtemps que ceux sur les passifs. Dans une telle situation, une hausse des taux d’intérêt réduit la valeur actualisée (voir note 42) des actifs dans une plus forte proportion que celle des passifs.

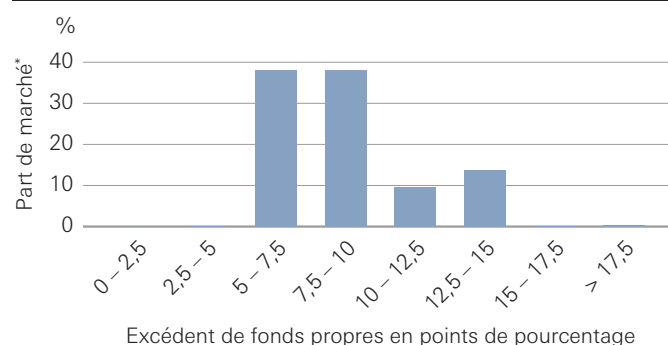
41 La mesure du risque de taux d’intérêt comprend toutes les positions du portefeuille de banque (hors produits dérivés non linéaires), plus les portefeuilles de titres et de métaux précieux, après déduction des titres-positions courtes.

42 La valeur actualisée d’un poste du bilan correspond aux flux de trésorerie attendus actualisés en fonction du taux d’intérêt sans risque correspondant.

43 Ce chiffre diffère de celui publié en 2014 dans le *Rapport sur la stabilité financière* en raison de changements apportés à l’échantillon des banques.

### RATIO DE FONDS PROPRES PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES DES BANQUES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Fonds propres excédant le ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques de 8% prescrit par Bâle III Graphique 16



\* Part du total des actifs des banques axées sur le marché intérieur. Sources: BNS et FINMA.

des banques généré au moyen de leur transformation d'échéances. En conséquence, la sensibilité de la valeur actualisée nette à un choc de taux d'intérêt conduirait à surestimer l'exposition effective d'une banque au risque de taux d'intérêt direct<sup>44</sup>. Le nouveau recul des taux d'intérêt depuis janvier 2015 sur les marchés de l'argent et des capitaux, en partie dans la zone négative, devrait renforcer cet effet.

Dans le même temps, comme cela a été exposé en détail dans l'édition 2013 du *Rapport sur la stabilité financière*, il se peut que l'analyse de la valeur actualisée nette décrite plus haut sous-estime l'exposition effective à des chocs substantiels de taux d'intérêt. Pour les postes du bilan dont la contrainte de taux d'intérêt n'est pas définie<sup>45</sup>, cette évaluation se base sur les hypothèses des banques en la matière. L'impact négatif d'une augmentation substantielle des taux d'intérêt sur la valeur actualisée nette pourrait être bien plus fort si les contraintes de taux d'intérêt effectives pour ces positions sont inférieures à ce que les banques estiment.

#### Scénarios négatifs: potentiel de perte substantiel

Deux des scénarios discutés à la section 2.2 sont particulièrement pertinents pour les banques axées sur le marché intérieur: celui d'une crise de la dette dans la zone euro et celui d'un choc de taux d'intérêt<sup>46</sup>. D'après les estimations de la BNS, les pertes seraient substantielles pour les deux scénarios, mais celui d'un choc de taux d'intérêt entraînerait des pertes bien plus importantes,

44 De manière plus générale, l'analyse de la valeur actualisée nette ne permet pas de déduire directement l'impact d'un choc de taux d'intérêt sur le produit net des opérations d'intérêts.

45 Les postes du bilan dont la contrainte de taux d'intérêt n'est pas définie sont, à l'actif, les créances à vue, les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires à taux variable, et, au passif, les engagements à vue et les dépôts d'épargne.

46 Indépendamment des scénarios retenus, des pertes peuvent aussi résulter de risques opérationnels et juridiques.

du fait que ces banques sont fortement axées sur le marché hypothécaire suisse<sup>47</sup>.

Le scénario d'une crise de la dette dans la zone euro décrit une grave récession durant plusieurs trimestres qui susciterait une augmentation considérable des taux de défaut des créances sur les entreprises et sur les institutions financières. Le segment des prêts hypothécaires enregistrerait lui aussi des pertes dues à un accroissement des taux de défaillance découlant principalement de la correction des prix immobiliers et de la progression du chômage. Cependant, les taux d'intérêt demeurant bas dans ce scénario, les amortissements sur les prêts hypothécaires resteraient modérés. Le produit net des opérations d'intérêts subirait l'impact négatif d'un nouveau repli de la marge sur les éléments du passif en raison de taux d'intérêt toujours bas, et le produit des commissions fléchirait surtout du fait de la faible performance des marchés boursiers. Or le produit net des opérations d'intérêts et le produit des commissions sont les composantes essentielles du total des recettes des banques axées sur le marché intérieur, puisqu'ils en constituent respectivement environ 70% et 20%.

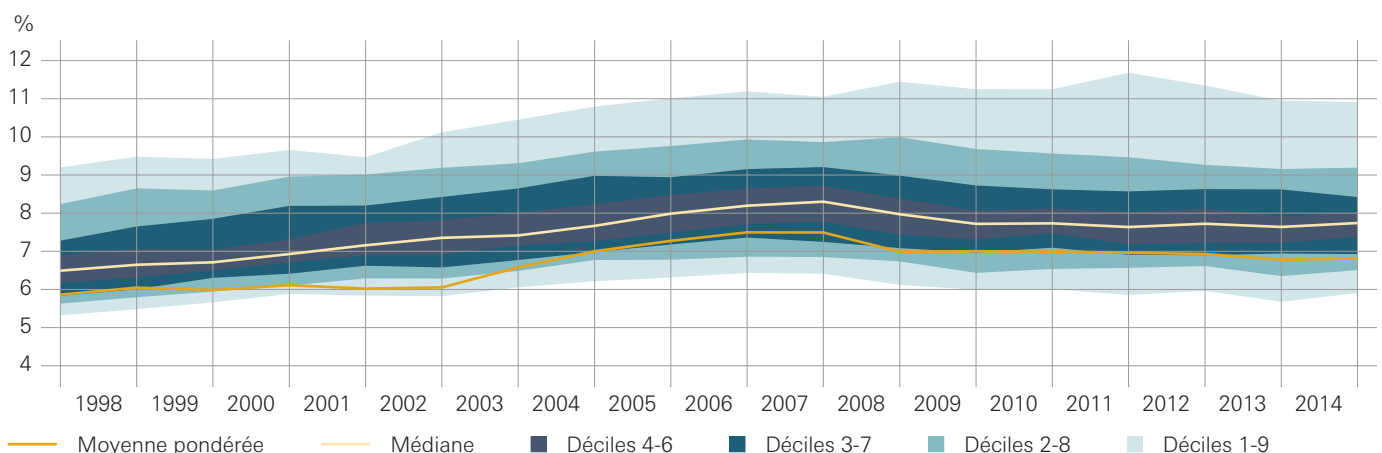
Le scénario d'un choc de taux d'intérêt décrit une hausse soudaine et substantielle des taux d'intérêt qui, conjuguée à une inversion de la courbe des rendements, causerait un recul marqué du produit net des opérations d'intérêts. Des taux d'intérêt plus élevés s'accompagnant d'une forte correction des prix immobiliers entraîneraient également une augmentation notable des taux de défaut et des taux de pertes en cas de défaut (*loss given default*) sur les prêts hypothécaires dans l'immobilier résidentiel suisse. Les banques dont les portefeuilles hypothécaires sont fortement concentrés dans des régions présentant des

47 Les scénarios sont définis sur un horizon de cinq ans.

## LEVERAGE RATIO (TIER 1) DES BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Fonds propres de base tier 1 en % des actifs

Graphique 17



Sources: BNS et FINMA.

signes particulièrement prononcés de surévaluation de l'immobilier résidentiel seraient plus gravement touchées. Enfin, les taux de défaut relatifs aux créances sur les entreprises augmenteraient fortement.

### 3.2.2 RÉSILIENCE

#### **Ratios de fonds propres nettement supérieurs aux exigences minimales réglementaires**

Globalement, les banques axées sur le marché intérieur détiennent un excédent substantiel de fonds propres. Fin 2014, toutes satisfaisaient aux exigences minimales du dispositif de Bâle III, qui prévoient un ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques d'au moins 8%. Elles dépassaient même largement ce niveau: pour presque toutes, l'écart était de plus de 5 points<sup>48</sup>; et pour une partie d'entre elles (représentant 24% du total des actifs de ces banques), il était d'au moins 10 points (voir graphique 16).

Fin 2014, les banques axées sur le marché intérieur satisfaisaient toutes aux exigences accrues de fonds propres découlant du relèvement, effectif fin juin 2014<sup>49</sup>, du volant anticyclique. Presque toutes remplissaient également les exigences spécifiques de la FINMA concernant le volant de sécurité en matière de fonds propres selon la catégorie de surveillance<sup>50</sup>. Si l'on tient compte des mesures relatives aux fonds propres qui ont été annoncées pour le premier trimestre 2015, la totalité des banques axées sur le marché intérieur devraient satisfaire aux deux classes d'exigences. Les exigences spécifiques de la FINMA concernant le volant de sécurité en matière de fonds propres vont au-delà de celles de Bâle III<sup>51</sup> et sont applicables à compter de fin 2016.

Au cours de la dernière année, l'évolution des fonds propres des banques axées sur le marché intérieur a suivi celle de la taille de leur bilan. Il en a découlé que, malgré la pression exercée par des marges d'intérêt historiquement basses sur la rentabilité et en dépit de l'augmentation continue de leur bilan, le *leverage ratio*<sup>52</sup> moyen – c'est-à-dire la proportion des fonds propres de base tier 1 dans le total du bilan<sup>53</sup> – est resté inchangé<sup>54</sup>, s'inscrivant à un niveau historiquement élevé de 6,8%

48 Pour deux banques, l'écart est compris entre 2,5 points et 5 points, mais du fait de leur trop faible part de marché (0,1%), elles n'apparaissent pas dans le graphique 16.

49 En janvier 2014, le Conseil fédéral a relevé le volant anticyclique sectoriel de fonds propres à la demande de la BNS, le faisant passer de 1% à 2% du volume des prêts hypothécaires pondérés en fonction des risques qui financent les objets d'habitation situés en Suisse.

50 Dans le cadre d'une approche prudentielle, la FINMA classe les banques en cinq catégories, chacune regroupant des banques ayant un profil de risque comparable. Cette catégorisation s'appuie sur des critères concernant la taille de la banque ainsi que sur un indicateur de son exposition aux risques (voir Circulaire FINMA 2011/2).

51 Cela est vrai pour toutes les banques à l'exception de celles de la catégorie 5, laquelle comprend les banques les plus petites et celles dont l'exposition aux risques est la plus faible.

52 Le *leverage ratio* est défini comme le rapport entre les fonds propres et le total du bilan. Fin 2014, il n'existait pas d'exigences réglementaires en matière de *leverage ratio* pour les banques axées sur le marché intérieur.

53 Cette définition diffère de celle de Bâle III, dans laquelle le dénominateur intègre l'exposition totale; cette dernière comprend aussi, par exemple, des positions hors bilan.

54 Les chiffres de la période 1998-2013 ont changé en raison d'un effet d'échantillonnage.

(voir graphique 17). Cela s'explique essentiellement par un accroissement du taux de rétention des bénéfiques.

Le ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques a quelque peu augmenté, passant à 16,6% du total des fonds propres pris en compte (2013: 16,3%<sup>55</sup>) et à 15,8% des fonds propres de base tier 1 (2013: 15,4%<sup>56</sup>). En 2014, les fonds propres des banques axées sur le marché intérieur se sont donc accrus plus rapidement que leurs RWA. Contrairement à l'année précédente, l'influence des changements réglementaires<sup>57</sup> sur les RWA n'a été que marginale. La progression de ces ratios peut donc être interprétée comme une amélioration de la dotation de ces banques en fonds propres par rapport aux exigences réglementaires.

#### **Nécessité d'une résilience élevée et d'une approche prudente des risques**

Il est possible que les ratios de fonds propres réglementaires amènent à surestimer la résilience des banques dans l'environnement actuel. En effet, ils ne tiennent pas entièrement compte des risques liés à l'exposition sur les marchés hypothécaire et immobilier, et à l'évolution des taux d'intérêt (voir éditions 2012, 2013 et 2014 du *Rapport sur la stabilité financière*). Ainsi, pour évaluer si l'excédent de fonds propres des banques axées sur le marché intérieur est approprié, on recourt également aux *stress tests*: deux scénarios sont analysés, celui de la crise de la dette dans la zone euro et celui d'un choc de taux d'intérêt.

D'après les *stress tests* effectués par la BNS, le scénario de la crise de la dette dans la zone euro entraînerait, pour de nombreuses banques axées sur le marché intérieur, des pertes substantielles. Etant donné le volume de fonds propres excédentaires que ces banques détiennent actuellement, la part de marché totale des établissements qui passeraient en dessous du minimum réglementaire serait faible. Toutefois, pour un certain nombre de banques représentant une part importante du marché suisse du crédit, les pertes estimées absorberaient une grande partie de leurs fonds propres excédentaires. En conséquence, ces banques ne satisferaient plus aux exigences spécifiques de la FINMA en matière de volant de sécurité.

Dans le scénario d'un choc de taux d'intérêt, les pertes estimées pour les banques axées sur le marché intérieur seraient en moyenne nettement plus élevées que dans le scénario de la crise de la dette dans la zone euro. Même dans ce cas, la plupart des banques devraient être à même d'absorber ces pertes sans que leur dotation en fonds propres ne descende en dessous des exigences minimales réglementaires. Toutefois, pour certains établissements représentant une part importante de marché, leur dotation

55 Les chiffres pour 2013 ont changé en raison d'un effet d'échantillonnage.

56 Les chiffres pour 2013 ont changé en raison d'un effet d'échantillonnage.

57 En 2014, seules deux banques, représentant une part de marché correspondant à 1% du total des actifs des banques axées sur le marché intérieur, ont cessé d'utiliser l'approche standardisée suisse pour leur *reporting* et sont passées à l'approche standardisée internationale.

en fonds propres risquerait de s'approcher de ce minimum réglementaire, voire de passer en dessous.

L'utilisation d'une proportion importante des fonds propres supplémentaires conduirait, dans les deux scénarios, à un affaiblissement général du secteur bancaire. L'expérience en Suisse comme à l'étranger laisse penser qu'une telle évolution pourrait constituer un défi pour la stabilité financière et affecter de manière significative la capacité des banques de prêter, ce qui aurait des répercussions négatives sur l'économie réelle.

Ces résultats soulignent combien il est nécessaire que la dotation en fonds propres des banques dépasse largement les exigences minimales réglementaires. L'activation du volant anticyclique de fonds propres en 2013 et son relèvement en 2014 ont joué un rôle majeur à cette fin. Le niveau actuel des taux d'intérêt parle en faveur d'une politique prudente en matière d'octroi de crédits et de risque de taux d'intérêt, afin de limiter le potentiel de pertes futures des banques, mais également de prévenir un nouvel accroissement des déséquilibres.

#### **Risque d'un nouvel accroissement des déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier**

Comme indiqué dans le chapitre 2 et la section 3.2.1, la croissance du volume des prêts hypothécaires et des prix de l'immobilier résidentiel est demeurée à peu près en phase avec celle des fondamentaux pendant les derniers trimestres. Dans l'ensemble, il en a résulté que les déséquilibres sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel sont restés pratiquement inchangés depuis la publication de la dernière édition du *Rapport sur la stabilité financière*. Dans la perspective de la stabilité financière, il s'agit là d'un point positif.

Toutefois, les déséquilibres demeurent importants. En outre, le nouveau recul, en partie dans la zone négative, des taux d'intérêt sur les marchés de l'argent et des capitaux depuis la décision de politique monétaire de janvier 2015 risque, à moyen terme, de conduire à une aggravation des déséquilibres sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel en Suisse.

Premièrement, l'attractivité relative des investissements immobiliers semble s'être accrue à la fois pour les banques, les investisseurs commerciaux et les ménages. Dans le segment des objets de rendement en particulier, la demande supplémentaire provenant d'investisseurs en quête de rendements pourrait conduire à une nouvelle augmentation des prix.

Secondement, le contexte sans précédent lié au niveau des taux d'intérêt constitue pour les banques une incitation supplémentaire à prendre des risques plus élevés de taux d'intérêt et de crédit (voir section 3.2.1). Celles-ci pourraient chercher à accroître à la fois la

transformation d'échéances et l'activité de crédit, afin de compenser les marges négatives sur les éléments du passif et de stabiliser la rentabilité à court terme. De telles stratégies entraîneraient une nouvelle augmentation de l'exposition des banques à d'importants chocs de taux d'intérêt ainsi qu'à une correction sur les marchés hypothécaire et immobilier. Il importe donc que les banques et les autorités restent vigilantes et prennent, au besoin, des mesures permettant de contenir ces risques pesant sur la stabilité financière.

Si la dynamique sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel devait à nouveau s'accélérer, des mesures supplémentaires visant directement la prise de risques des banques en matière de prêts hypothécaires pourraient devenir nécessaires. Dans ce cadre, il convient d'observer plus particulièrement le segment des objets de rendement, qui, dans l'environnement actuel, risque d'être davantage affecté par la demande provenant d'investisseurs en quête de rendements. De plus, les mesures prises jusqu'à présent ont essentiellement porté sur le segment des logements occupés par leur propriétaire.

En outre, il est nécessaire que le risque de taux d'intérêt dans les portefeuilles de banque soit couvert par un montant approprié de fonds propres. Le Comité de Bâle examine actuellement les différentes politiques envisageables pour renforcer les normes internationales en matière de fonds propres et les exigences applicables à la publication du risque de taux d'intérêt dans les portefeuilles de banque. Etant donné l'importance de ce risque, il convient que les banques axées sur le marché intérieur l'évaluent et le gèrent avec prudence. Dans ce contexte, la BNS soutient les efforts déployés par la FINMA en vue d'assurer, au niveau de chaque banque, que la prise de risque soit réduite ou couverte par des exigences spécifiques de fonds propres lorsque l'exposition au risque est jugée exceptionnelle dans une perspective historique ou par rapport aux normes du secteur.

Parallèlement à ces mesures, la BNS continuera à suivre attentivement l'évolution sur les marchés hypothécaire et immobilier; elle examinera régulièrement s'il est nécessaire d'adapter le volant anticyclique de fonds propres.

#### Editeur

Banque nationale suisse  
Stabilité financière  
Case postale  
CH-8022 Zurich  
Téléphone +41 58 631 31 11

#### Langues

Le Rapport sur la stabilité financière est publié en langues anglaise, française et allemande. Le présent document est une traduction. La version anglaise fait foi.

#### Informations complémentaires

snb@snb.ch

#### Abonnements, exemplaires isolés et changements d'adresse

Banque nationale suisse, Bibliothèque  
Case postale, CH-8022 Zurich  
Téléphone +41 58 631 11 50  
Fax +41 58 631 50 48  
E-mail: library@snb.ch

#### Internet

Les publications de la Banque nationale suisse sont disponibles sur le site [www.snb.ch](http://www.snb.ch), Publications.

#### Conception

Interbrand AG, Zurich

#### Composition et impression

Neidhart + Schön AG, Zurich

#### Publication

Juillet 2015

ISSN 1662-727X (version imprimée)  
ISSN 1662-7288 (version électronique)

#### Internet

[www.snb.ch](http://www.snb.ch)



#### Informations et sources

Les statistiques bancaires utilisées dans le présent rapport se fondent sur les données officielles fournies et/ou sur les informations publiées par les différentes banques. L'analyse porte sur les grandes banques et sur les banques commerciales axées sur le marché intérieur. Ces dernières sont des banques dont les actifs sont constitués pour plus de 50% de prêts octroyés en Suisse ou qui jouent un rôle capital sur le marché suisse des dépôts. Les données relatives aux grandes banques sont analysées sur une base consolidée. Le présent document repose sur les informations disponibles le 31 mai 2015.

#### Copyright ©

La Banque nationale suisse (BNS) respecte tous les droits de tiers, notamment ceux qui concernent des œuvres susceptibles de bénéficier de la protection du droit d'auteur (informations ou données, libellés et présentations, dans la mesure où ils ont un caractère individuel).

L'utilisation, relevant du droit d'auteur (reproduction, utilisation par Internet, etc.), de publications de la BNS munies d'un copyright (© Banque nationale suisse/BNS, Zurich/année, etc.) nécessite l'indication de la source, si elle est faite à des fins non commerciales. Si elle est faite à des fins commerciales, elle exige l'autorisation expresse de la BNS.

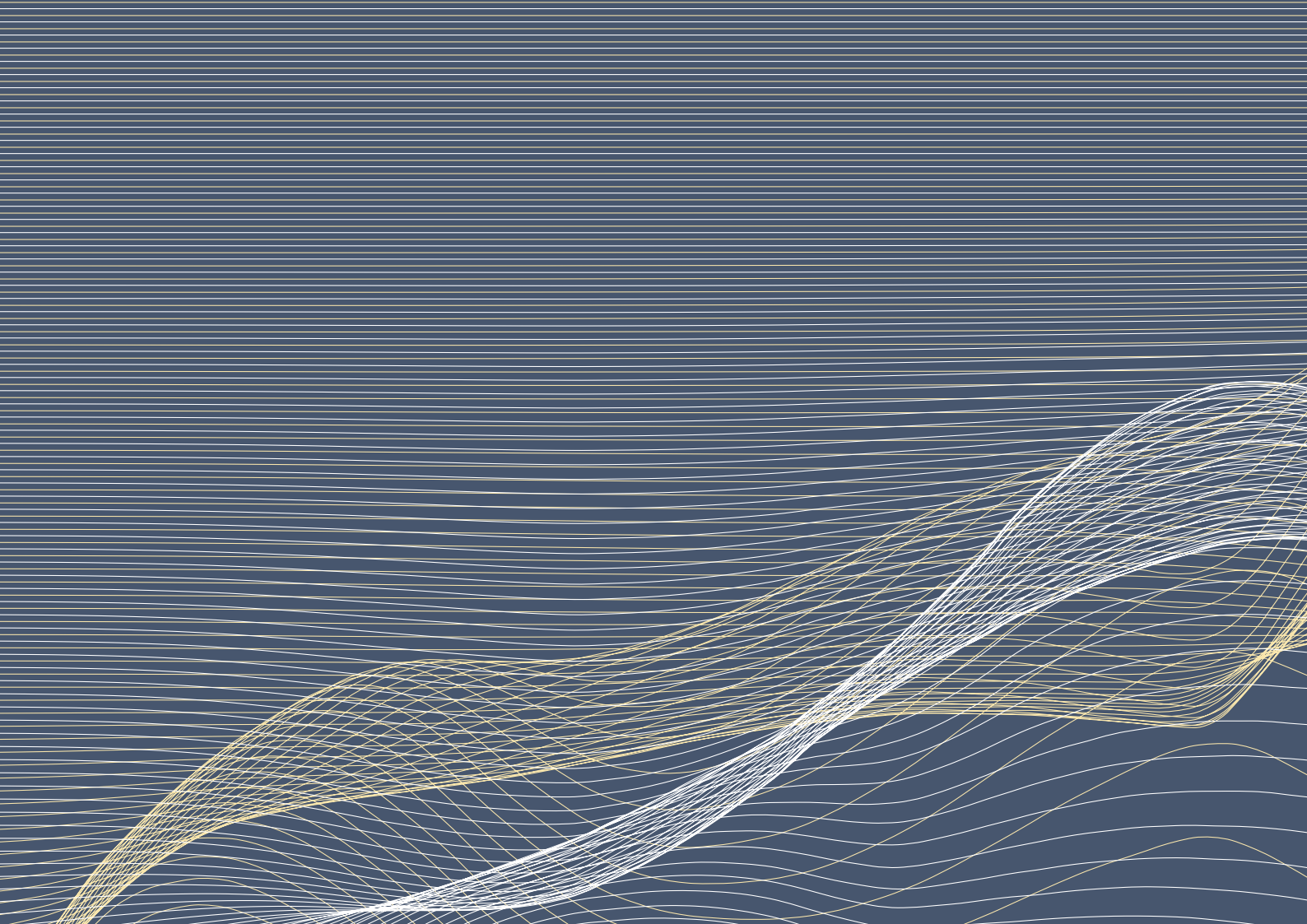
Les informations et données d'ordre général publiées sans mention de copyright peuvent être utilisées sans indication de la source. Dans la mesure où les informations et données proviennent manifestement de sources tierces, il appartient à l'utilisateur de ces informations et données de respecter d'éventuels droits d'auteur et de se procurer lui-même, auprès des sources tierces, les autorisations en vue de leur utilisation.

#### Limitation de la responsabilité

Les informations que la BNS met à disposition ne sauraient engager sa responsabilité. La BNS ne répond en aucun cas de pertes ni de dommages pouvant survenir à la suite de l'utilisation des informations qu'elle met à disposition. La clause de non-responsabilité porte en particulier sur l'actualité, l'exactitude, la validité et la disponibilité des informations.

© Banque nationale suisse, Berne et Zurich 2015





SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK  
BANQUE NATIONALE SUISSE  
BANCA NAZIONALE SVIZZERA  
BANCA NAZIUNALA SVIZRA  
SWISS NATIONAL BANK

